

H. G II/37

LE CANTON DE NEUCHÂTEL

REVUE
HISTORIQUE ET MONOGRAPHIQUE DES COMMUNES DU CANTON
DE L'ORIGINE A NOS JOURS

DEUXIÈME SÉRIE

LE DISTRICT DE BOUDRY

PAR

ÉD. QUARTIER-LA-TENTE, CONSEILLER D'ÉTAT

LOUIS PERRIN
ANCIEN PASTEUR

ÉD. QUARTIER-LA-TENTE, FILS
PASTEUR AU LANDERON

*avec de nombreuses illustrations originales, des reproductions d'anciennes gravures
et 13 planches en couleurs hors texte.*

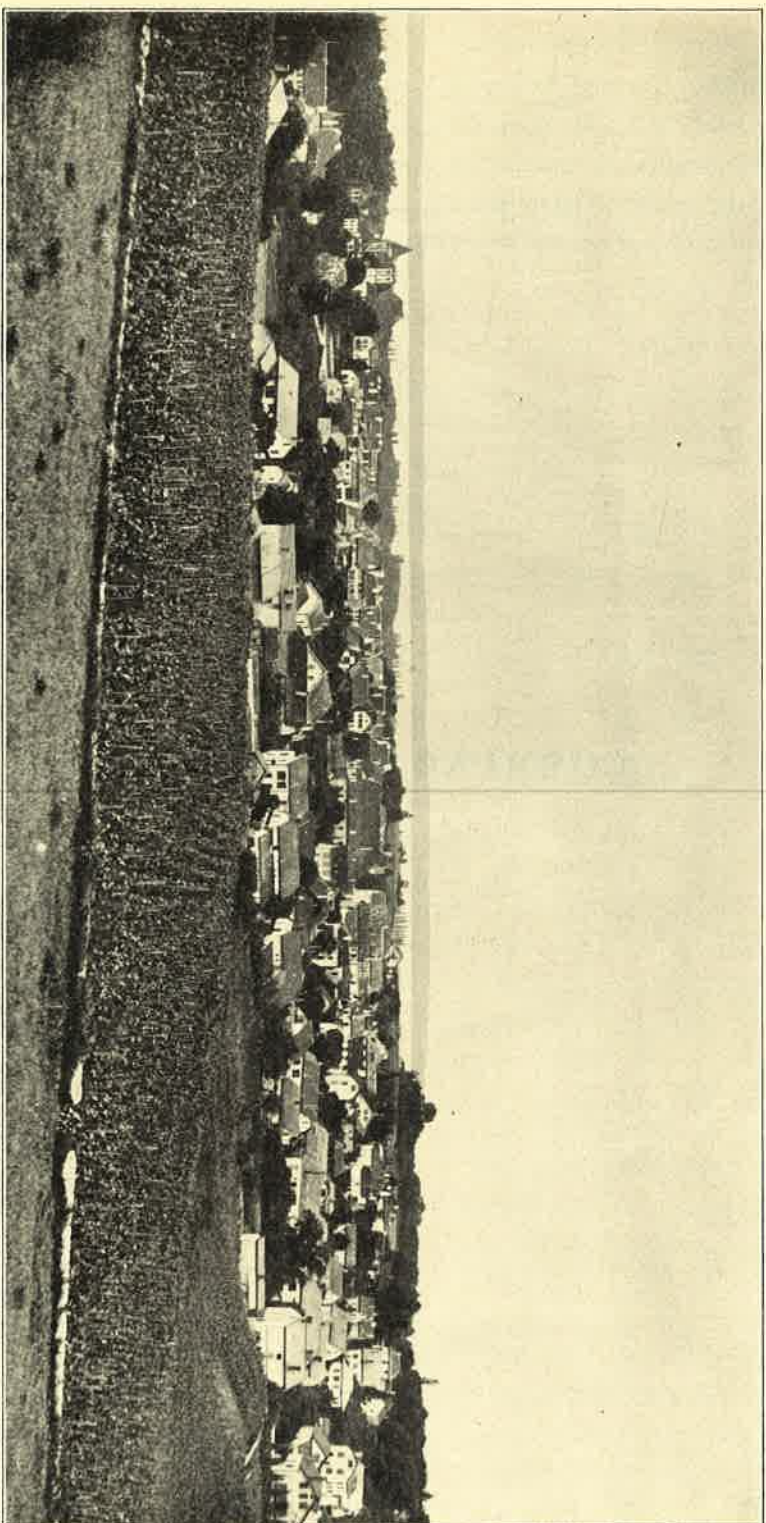


NEUCHÂTEL
ATTINGER FRÈRES, ÉDITEURS

1912

III

COMMUNE DE COLOMBIER



VUE GÉNÉRALE DE COLOMBIER EN 1907
(D'après une photographie.)

CHAPITRE PREMIER

SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PARTICULARITÉS¹

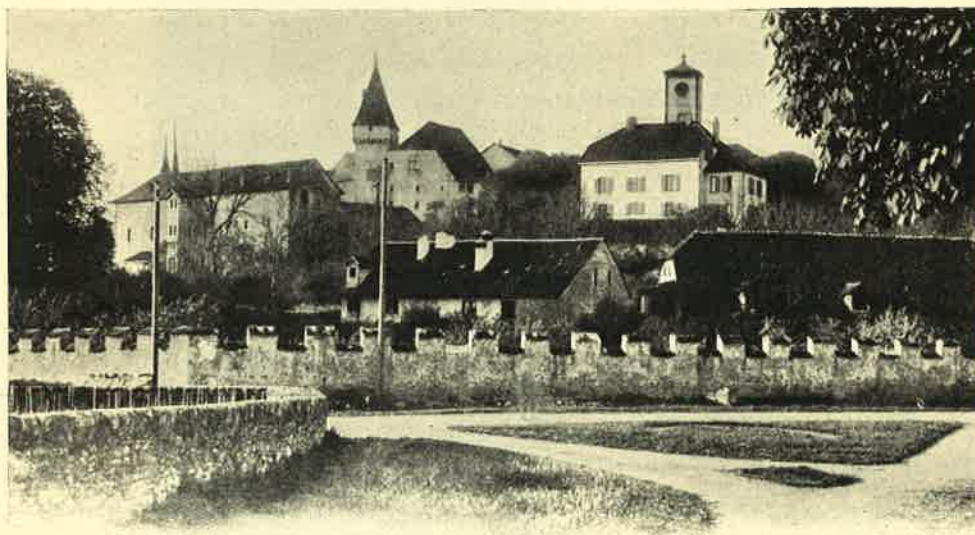
C'est sur un plateau ondulé, véritable tertre d'alluvion, s'étendant du N.-O. au S.-E., qu'a été construit le village de Colombier. Il se termine brusquement du côté N. par une rampe assez forte. Aussi la route cantonale, qui relie Auvernier à Bevaix, a-t-elle dû subir mainte correction pour rendre le village aisément accessible aux voitures et aux piétons. Au fond du ravin du Pontet, que le chemin public doit franchir, coule un ruisseau, le ruz du Moulin. Sur la rive gauche de ce petit cours d'eau, s'élève une habitation à l'aspect seigneurial. Jadis propriété de Béat de Muralt, elle passa ensuite par héritage à la famille de Charrière et fut illustrée par la célèbre dame de ce nom qui y mourut en 1805. Aujourd'hui, la maison des Charrière, avec les vignobles qui en dépendent, a été acquise par M. Perrenoud-Jurgensen, après avoir servi de résidence d'été à la famille de Meuron-Terrisse.

Presque vis-à-vis du manoir, mais sur la rive droite du ruisseau du Pontet, sont encore debout des restes pittoresques de bastions crénelés. Ce sont les derniers vestiges des ouvrages extérieurs de défense du château des seigneurs de Colombier.

Dans sa partie méridionale, le plateau s'abaisse en pente douce jusqu'au lac. Trois superbes allées bordées d'arbres, dont plusieurs sont gigantesques, aboutissent à l'ancien château féodal, remarquable déjà par sa belle porte flanquée de deux tours et ses machicoulis. Cet édifice, dans lequel nous pénétrerons bientôt, sera décrit plus loin. Tout le territoire qui s'étend au pied sud du château est extrêmement fertile. Des prairies, des jardins, des plantations d'arbres fruitiers et d'agrément, de toutes les essences, s'éten-

¹ Sources : Archives de la Commune. — Archives de l'État. — *Musée neuchâtelois*, 1864-1906. — *Le véritable Messager boiteux de Neuchâtel*, 1805-1906. — Jonas Boyve, *Annales historiques*. — D.-G. Huguenin, *Les châteaux neuchâtelois, anciens et modernes* (édition revue par Max Diacon). — Le Chancelier de Montmollin, *Mémoires sur le comté de Neuchâtel*. — F. de Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*. — L. Reutter, *Fragments d'architecture neuchâteloise*. — *Consécration du temple de Colombier*, par C.-L. Lardy, pasteur, brochure. Imprimerie Wolfrath, 1830. — *Guide de Colombier*, à l'occasion de la fête des chanteurs neuchâtelois, par J. Belperrin, 1906. Imprimerie de Colombier. Journaux divers.

dent jusqu'au Crêt Mouchet, situé à l'ouest du village proprement dit. Le plateau central s'est, par l'effet de l'érosion, légèrement évidé dans sa partie supérieure. Plus bas, et à mesure que l'on s'approche du lac, les mouvements des terrains sont devenus plus considérables, de sorte que la colline qui se soude au haut du plateau et se confond avec lui, s'en détache peu à peu pour former le Crêt Mouchet. Colline historique, désormais célèbre. C'est sur ses flancs, côté nord, que DuBois de Montperreux, pour le dire par anticipation, découvrit les *Columbaria* romains¹, près de là, que les autorités locales installèrent le nouveau cimetière et qu'au commencement du siècle dernier, un particulier,



Le Château

La Cure

MUR CRÉNELÉ AU PONTET, VU DE L'OUEST EN 1907

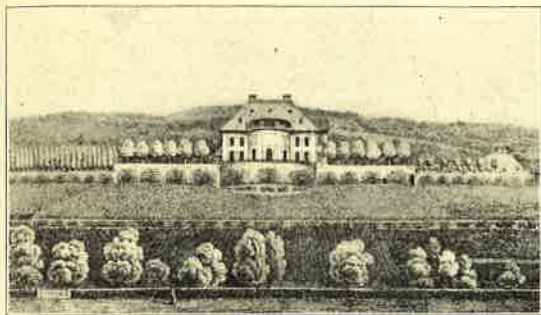
(D'après une photographie.)

enrichi par la fabrication des toiles peintes de Cortaillod, Jean-Pierre Du Pasquier, fit construire sa magnifique villa de *Vaudijon*.

Ce qui frappe aussitôt les regards, en visitant cette demeure somptueuse, c'est la richesse des matériaux qui ont servi à sa construction. Tous les murs de l'édifice principal

¹ Colombier tire son nom de l'ancien cimetière que les possesseurs des établissements romains de la région y avaient établis. Mais la ruine de ces établissements fut si complète que rien n'en subsista, si ce n'est l'appellatif donné jamais à l'antique villa. Les Burgondes, qui, dans l'ordre des temps, devaient s'emparer du sol et civiliser de nouveau la contrée, avaient perdu la signification vraie du terme qui désignait primitivement la localité. Les premiers seigneurs, en quête d'une armoirie, adoptèrent la croix d'argent sur gueules, mais sans aucun vestige de chevrons, et ils eurent soin de faire figurer sur la barre horizontale, à droite et à gauche, deux colombes, séparées l'une de l'autre par la barre verticale. La confusion était d'autant plus facile que le latin *columbaria* peut désigner aussi bien les tombes murées et alignées avec soin, dans lesquelles les Romains déposaient leurs morts, que les niches placées les unes à côté des autres, d'un vulgaire colombier.

sont en moellons néocomiens isométriques du plus grand effet. Les boiseries de l'intérieur sont dignes des belles murailles qu'elles recouvrent. Ajoutons que certains parquets ont été si bien ajustés, et les bois d'essences diverses que l'ouvrier, disons plutôt l'artiste-menuisier, a employés furent si bien choisis et préparés d'avance, que boiseries et parquets semblent — après plus d'un siècle — avoir été posés la veille. Mais la pièce principale, et de beaucoup la plus remarquable, est sans contredit le salon circulaire — en style Louis XVI — qui du plain-pied s'élève jusqu'à la hauteur de l'étage. Une élégante coupole le couronne. Le tout constitue l'un des spécimens les plus caractéristiques



VUE DE LA CAMPAGNE DE VAUDIJON DU CÔTÉ DU LAC

(D'après une lithographie de Weibel-Comtesse vers 1840.)



AUTRE VUE DE VAUDIJON PRISE D'UN MONTICULE SITUÉ AU NORD ET FAISANT PARTIE DE LA CAMPAGNE

(D'après une lithographie de Weibel-Comtesse vers 1840.)

Nota : Ces deux gravures sont accompagnées de la note suivante :

« Cette campagne, l'un des plus beaux sites de la Suisse, est à une lieue de Neuchâtel, sur la grande route de Lausanne, et très près d'un village charmant, réputé par l'agrément de ses alentours et de la Société.

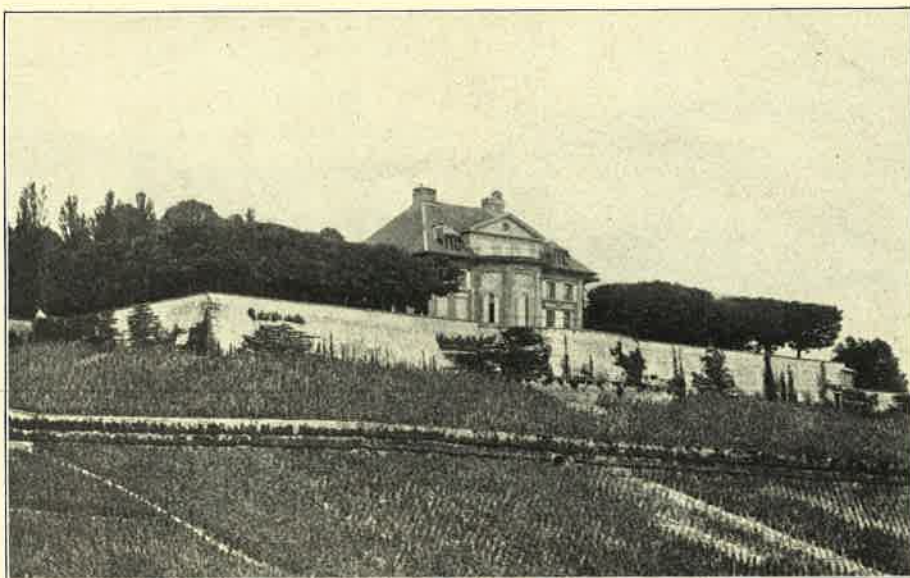
« L'habitation dans le genre moderne, est placée au centre de terrasses d'où l'on jouit des points de vue les plus riches et les plus variés, entourées de bosquets, jardins, vignes, vergers, produisant en abondance des fruits et des légumes excellents.

« Le propriétaire vivant seul, offre en amodiation la majeure partie de son logement qu'il n'occupe pas ; et s'il se présente des amateurs, il les invite à se transporter sur les lieux, pour en juger par eux-mêmes, et s'en entendre avec lui. »

que la belle architecture française de la dernière moitié du XVIII^e siècle ait créés dans notre pays.

Le parc qui entoure la maison de maître, ainsi que la ferme si vaste et construite avec non moins de luxe, mériteraient une mention spéciale ; mais ce n'est pas tant la pittoresque colline artificielle, qu'un large chemin en spirale permet au piéton de gravir sans effort jusqu'au sommet, qui attire l'attention du visiteur. Il admire avant tout et surtout l'harmonie de l'ensemble. Il ne jette qu'un coup d'œil en passant aux deux colonnes surmontées d'un entablement et des deux urnes de la porte d'entrée, même aux sculptures sur pierre de la façade côté sud, pour contempler à son aise le spectacle qui l'attend du haut des deux esplanades. A sa droite, se dresse la colline de Chanélaz aux

délicieux ombrages ; à ses pieds, s'étend la plaine d'Areuse, avec le hameau de ce nom, jadis commune distincte, aujourd'hui rattachée à Boudry. Du côté du sud, depuis le Petit Cortailod jusqu'au bas des Allées d'Henri II, une bordure majestueuse de grands arbres aux essences variées, et que l'on dirait plantés au cordeau, atténue singulièrement la fatigue que produit à la longue la reverbération du lac. La vue est donc tout à la fois magnifique et reposante. Caché dans ses bosquets de verdure et la frondaison de ses arbres de haute futaie, le Bied laisse apercevoir l'une de ses façades. Signalons-le, du haut des esplanades de Vaudijon, puisque ce fut là, qu'en 1691 Jacques de Luze fonda



LA PROPRIÉTÉ DE VAUDIJON EN 1907, VUE DU CÔTÉ SUD

(D'après une photographie.)

la fabrique de toiles peintes, qui contribua, comme on le sait, à la prospérité de la région, mais sans oublier que, devenu plus tard un pensionnat de jeunes filles, le Bied compta pendant quelque temps, au nombre de ses élèves, la reine Hortense, née de Bauharnais, comme ont soin de le rappeler les historiens de Colombier¹.

Quant au nom de Vaudijon, il fut celui donné à la colline longtemps avant la construction entreprise par Jean-Pierre Du Pasquier ; dans des actes de 1688 et de 1694, ce nom figure déjà. Il faut en dire tout autant de l'appellatif « Talapey » (probablement terme patois désignant une taupinière, *talpinaria*).

Une belle allée de peupliers d'Italie conduit de la cour de la villa à la route canto-

¹ L. Borel, pasteur : *Souvenirs de Colombier* ; et l'auteur anonyme de la charmante notice publiée à l'occasion de la 5^{me} fête cantonale des chanteurs neuchâtelois.

nale qui, de Colombier, se dirige vers la descente d'Areuse. Tout en parcourant cette avenue, une réflexion s'impose à l'esprit du visiteur. Si le premier propriétaire s'est ruiné en créant cette luxueuse maison de campagne et le parc qui l'entoure, si même elle a dû être mise en vente, les circonstances ont été assez favorables à Vaudijon pour qu'il ne devînt pas une vulgaire pension d'étrangers, que la beauté du site aurait aisément achalandée. Il est tombé en des mains intelligentes qui sauront conserver cette magnifique habitation, et même achever certains travaux qui forcément ont dû être interrompus.

Au delà de la route cantonale, du côté du Nord, s'élève une éminence couverte sur son versant méridional de riches vignobles. Ce sont les Sombacours qui, ainsi que le nom l'indique, dominant de quelques mètres le village proprement dit (*summa curtis*). Les villas qui y ont été construites rivalisent d'élégance. De véritables parcs, aux arbres majestueux, entourent plusieurs de ces maisons d'habitation, tandis que l'art du jardinier se révèle dans la formation de massifs d'arbustes et de fleurs aux couleurs vives et variées.

De chaque côté de la route qui aboutit à la gare des C. F. F. ont surgi depuis quelques années de charmantes demeures, entourées de vergers et de jardins. Les noms que leurs propriétaires leur ont donnés s'harmonisent si bien avec la belle nature qui les environne, qu'il faut en relever tout au moins quelques-uns. Ce sont, outre les *Sombacours*, les *Épinettes*, la *Joliette*, les *Cerisiers*, les *Bolets*, le *Clos des roses*. Jusqu'à la *Mairesse*, jadis possédée et habitée par César d'Ivernois, les villas succèdent aux villas, formant la plus gracieuse des avenues au village de Colombier.

Plus haut, dans la direction du N.-E., s'étalent les *Prises*, ces domaines conquis ici, comme ailleurs, sur la forêt. La vue dont on jouit sur le Jura est pittoresquement belle. A l'arrière-plan, du côté de l'Est, apparaît Chaumont, avec sa croupe arrondie et ses



L'ALLÉE DU PORT EN 1907

(D'après une photographie).

noires forêts de sapins. Puis Neuchâtel-ville, dont les tours se dressent à l'horizon. Les villages de la Côte, à leur pied Serrières, l'historique manoir de Cottendart et Bôle, tout entourés d'une luxuriante verdure, attirent successivement les regards. C'est là une de ces vues panoramiques qui, comme celle de Vaudijon, sur le lac et les Alpes, charme et repose l'œil du spectateur.

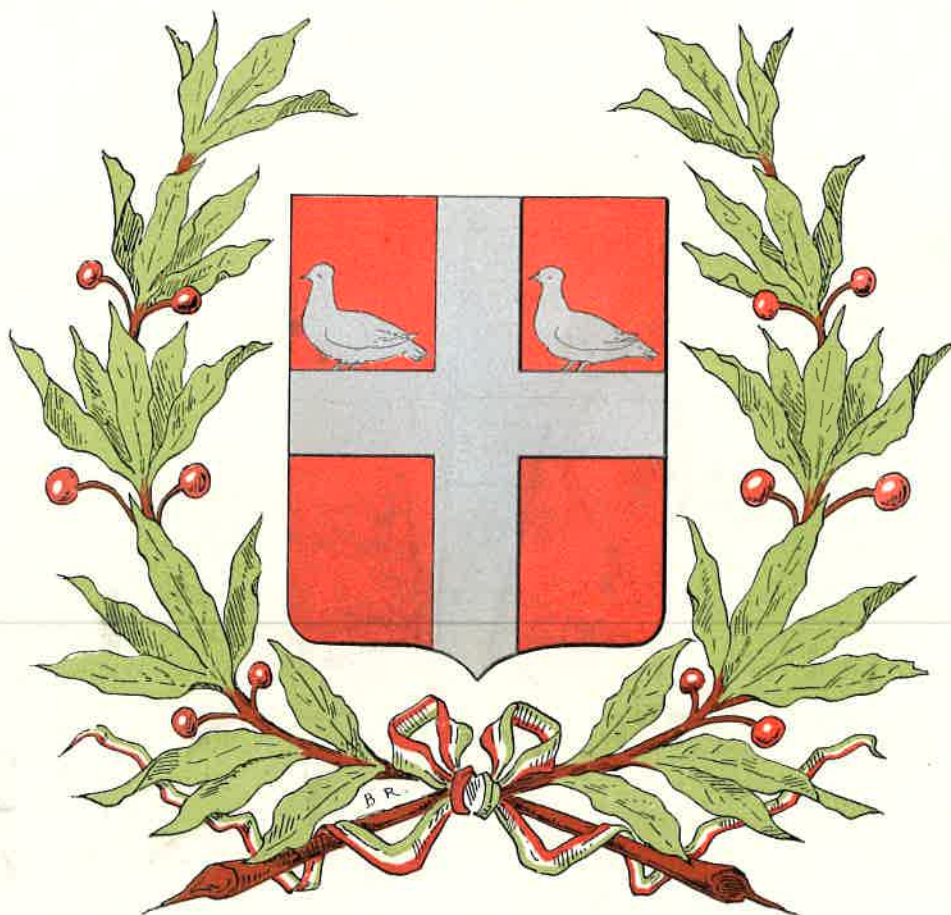
Le village lui-même est bien bâti. Quelques maisons, dont l'architecture est celle du XVIII^e siècle, ne dépareraient pas les beaux quartiers d'une de nos villes modernes. Les



COTTENDART AU DÉBUT DU XIX^e SIÈCLE

(D'après un dessin de Merveilleux.)

habitations sont en général entretenues avec soin et avec goût, et si un certain nombre d'entre elles font souvenir d'un temps où Colombier était une localité essentiellement agricole, cependant on peut affirmer que l'évolution qu'il a subie, depuis tantôt cinquante ans, a été heureuse à tous égards. Sans doute, on chercherait en vain dans les rues principales et latérales de ces motifs d'architecture du XVI^e et du XVII^e siècle, nombreux encore à Cortaillod et à Boudry. C'est l'âge moderne avec son confort et ses exigences hygiéniques qui décidément dispute ici victorieusement le terrain à l'époque antérieure, ignorant encore les minutieuses précautions que les modernes croient devoir prendre. Mais terminons ce premier chapitre par quelques données statistiques et géographiques.



ARMOIRIES DE LA COMMUNE DE COLOMBIER

De gueules à la croix d'argent cantonnée en chef de deux colombes de même.

Drapeau : Rouge à la croix blanche.

Ce sont les armes de l'ancienne Maison de Colombier éteinte en 1488.

La cote sur mer est de 460 m. La population a plus que doublé depuis l'an 1850. A cette date, Colombier possédait 980 habitants, presque tous agriculteurs et vignerons ; aujourd'hui, il en compte plus de 2000. Peu de localités du canton sont aussi privilégiées sous le rapport des communications. Un embarcadère des bateaux à vapeur au Bied ; deux gares, l'une des C. F. F., au nord du village, l'autre, celle du tramway Neuchâtel-Cortailod-Boudry ; une voiture postale pour Rochefort et les Ponts ; de belles et bonnes routes dans toutes les directions, suffisent amplement à tous les besoins.

La commune s'est sans doute imposé de lourdes charges pour se rendre digne de l'honneur d'être élevée au rang de place d'armes fédérale ; mais la population tout entière bénéficie largement des sacrifices que les autorités locales n'ont pas hésité à accepter.

Au reste, Colombier aspire à une situation plus prospère encore. Le quartier de Préla s'est récemment couvert de constructions et de villas. C'est évidemment dans cette partie du territoire que le Colombier de l'avenir va prendre son essor. Un plan d'alignement, dressé par les soins de la commune, prévoit de nouvelles rues, et s'il est suivi, comme tout le fait espérer, son exécution contribuera, à tous les points de vue, à l'heureux développement de la charmante cité.

CHAPITRE DEUXIÈME

DÉVELOPPEMENT HISTORIQUE

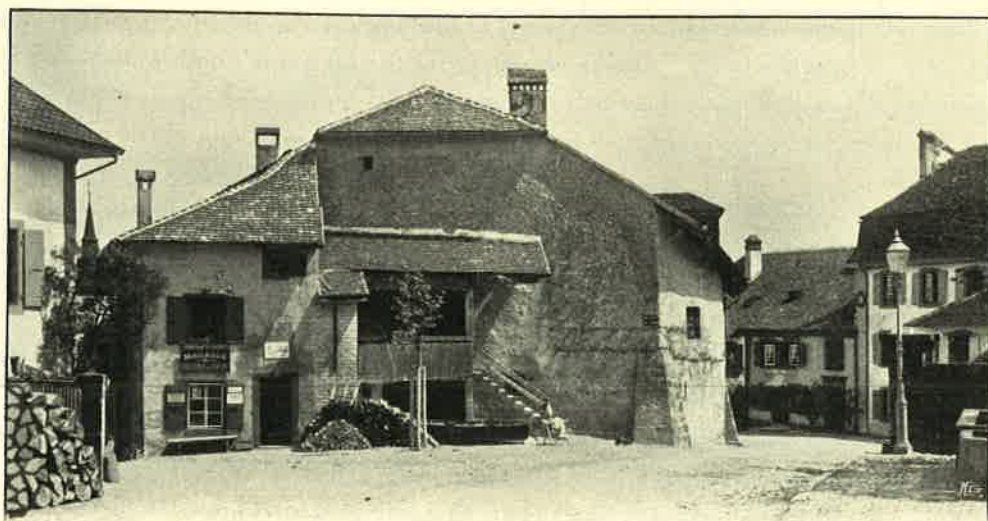
COLOMBIER ET SES ANTIQUITÉS ROMAINES

Avant d'être une seigneurie féodale, Colombier fut une cité romaine. Si étrange qu'elle puisse paraître, cette assertion n'est nullement hasardée. Relatons avec soin les faits que des témoins oculaires, et des plus compétents, ont constatés. Ils sont trop intéressants pour que nous nous contentions d'un simple résumé.

Le 13 août 1840, des ouvriers étaient occupés à creuser au pied des murs du château, entre deux tourelles du côté sud, une basse-fosse destinée à recevoir les eaux des lavoirs de la grande cuisine. Ils découvrirent tout à coup la tête d'une colonne de roc qui les arrêta par sa masse et sa longueur. Appelé par eux, le pasteur de Colombier, le doyen Lardy, les encouragea à continuer leurs fouilles, et pour les stimuler dans leur pénible travail, il leur offrit quelques bouteilles de vin. Dans l'intervalle, le pasteur mandait par un message DuBois de Montperreux, qui résidait à Peseux. Impossible de s'adresser à un juge plus avisé. Celui-ci déclara aussitôt et sans aucune hésitation « que la colonne découverte appartenait au péristyle d'un vaste édifice, dont il indiqua les dimensions avec une précision vraiment incroyable ». Il se hâta de nantir de la découverte le Conseil d'État qui l'autorisa à entreprendre des fouilles dont le résultat définitif a été : « Qu'il existait jadis, dans cet emplacement, des constructions d'origine romaine, remontant aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Elles couvraient tout le coteau sur lequel est aujourd'hui bâti Colombier, depuis le milieu des Allées jusques et y compris l'extrémité occidentale de ce village. Des murs latéraux d'une assez grande épaisseur les encadraient et soutenaient le terrain sur lequel elles étaient élevées. DuBois, toujours avec la même sagacité, désigna les pentes orientales du Crêt-Mouchet comme étant le lieu où devaient se trouver les tombeaux des personnes notables mortes dans ces

temps reculés » ¹. Tel est le témoignage d'un spectateur qui a vu s'effectuer les premières fouilles. En voici le compte-rendu, qui doit avoir été donné et rédigé par M. DuBois lui-même ². Nous le reproduisons, tout en omettant certains détails peu importants.

L'attention fut éveillée par la découverte d'un portique long de plus de trente-neuf pieds et large de douze, à l'un des angles duquel s'élevait la colonne qui venait d'être mise au jour. « Trois fortes murailles le fermaient du côté des Allées: il était ouvert en regard du château, et quatre colonnes d'un ordre toscan bâtarde, usité par les Romains dans leurs autres constructions en Helvétie, le décoraient dans sa longueur, et suppor-



A LA « RUE BASSE » EN 1907

(D'après une photographie.)

taient un entablement, selon toute apparence en bois. De droite et de gauche se prolongeait une muraille qui fermait un *castrum* romain ³, en face des Allées actuelles; deux autres murailles, plus fortes et beaucoup plus longues que la première, la coupaient à angle droit et allaient aboutir, au centre du village, à une quatrième muraille, qui formait le second côté étroit du *castrum* et le quatrième du parallélogramme. Aucune fouille n'a été faite dans l'intérieur du *castrum*; il n'a été reconnu qu'une muraille qui sert de fondation à la galerie de Henri II, et qui avec quelques restes d'anciens édifices, marque l'alignement d'une rue qui longeait le portique. »

¹ *Messenger boiteux de Neuchâtel*, pour 1853.

² Paru dans le *Messenger boiteux* de 1841, et reproduit par L. Borel dans sa *Notice sur Colombier* (*Musée neuchâtelois*, 1876, p. 184 et suiv.).

³ Nous citons DuBois.

Ainsi donc une véritable rue, un castrum formant un vaste parallélogramme, entouré de fortes murailles, et un portique soutenu par des colonnes de pierre, fermé du côté sud, mais ouvert du côté du nord : c'en était assez pour prouver qu'une cité romaine avait été construite sur l'emplacement du château actuel.

Mais DuBois de Montperreux constata bientôt que la muraille du castrum du côté des Allées se reliait à chacune de ses extrémités à un grand corps de bâtiment, faisant saillie sur une longueur de quarante pieds. Celui de l'angle sud-est était percé par une grande porte de treize pieds de largeur. Attenante à cette porte, était la façade ornée des thermes publics. Le grand pavé qui en recouvrait le fond fut mis à nu. L'*hypocauste* (fourneau et bains souterrains) se présenta aux regards avec son pavé en mortier, étendu sur de grandes tuiles romaines et supporté par un grand nombre de petits piliers en briques ; le feu s'allumait dessous ; la chaleur et la fumée s'échappaient par des soupiraux en tuiles, appliqués contre les murailles qui se chauffaient ainsi que toute la construction.

Aux découvertes signalées plus haut, s'ajoutent donc celles des thermes avec leur hypocauste et de deux vastes bâtiments, appelons-les du nom de palais, puisque DuBois les désigne ainsi. Décrivons l'un de ces « palais » en citant l'illustre archéologue dont le nom vient d'être mentionné.

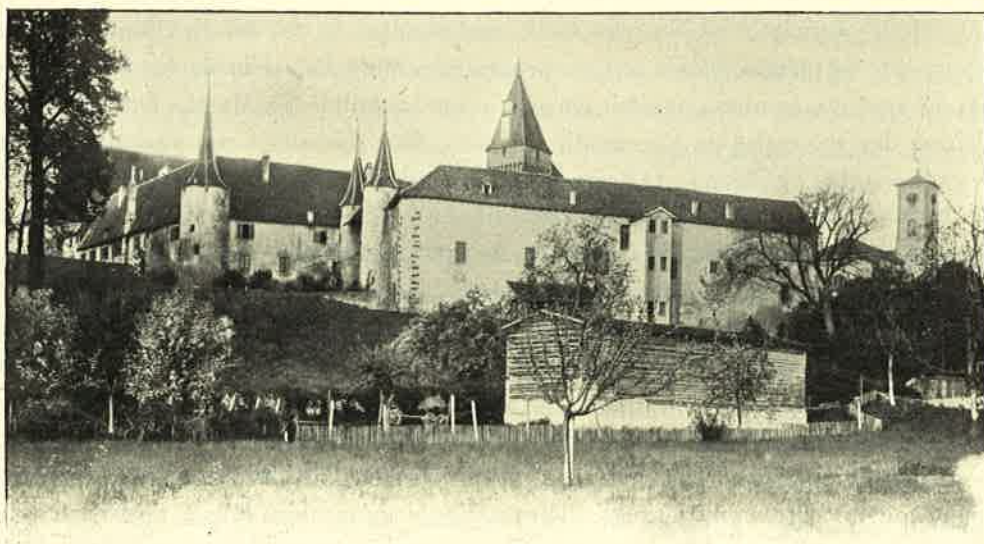
« Le côté sud-ouest était fermé par un grand palais romain, dont la distribution intérieure presque tout entière se révèle aux regards. On entre, du côté de la place, par une grande porte à deux battants dans « l'atrium » ou galerie couverte ; sa longueur est de septante pieds, et l'un de ses côtés borde la place. De l'atrium (c'était le second vestibule de la maison romaine), d'autres portes s'ouvraient dans toutes les pièces de l'intérieur, parmi lesquelles on distingue le « triclinium » (primitivement salle à manger à trois lits, puis salle à manger) avec une petite scène pour des représentations de pantomimes, des chœurs de musiciens, etc., un « hypocaustum » (bain à vapeur), mais beaucoup plus petits que les premiers thermes, et plusieurs autres pièces... Toutes ces pièces avaient pour plancher des pavés à la romaine, une espèce de mosaïque grossière ; quelques-uns sont fort bien conservés. Ces pièces étaient toutes teintes en fresques encaustique ; celles de l'atrium, à fond blanc, étaient décorées d'arabesques de différentes couleurs. Dans d'autres pièces, le peintre avait fait usage d'un rouge et d'un bleu éclatants, distribués par compartiments, avec de larges bordures. On avait aussi employé pour décors un marbre blanc coquilleux, dont les fragments et les moulures sans nombre décèlent la richesse et le goût du propriétaire. »

Nous sommes donc en présence de maisons romaines très authentiques, que l'imagination du savant, venant en aide à son incontestable érudition, a su reconstituer. Mais voici maintenant une construction qui est bien en harmonie avec tout ce que nous connaissons des riches maisons romaines. Citons encore DuBois :

« Trois côtés du palais (dont les pièces principales viennent d'être décrites) étaient circonscrits par un grand égout, ou conduit souterrain, supérieurement muré, large de

près de deux pieds et haut de cinq. La voûte de ce conduit servait de trottoir tout autour de l'édifice ; sur une certaine longueur elle s'est enfoncée, mais quelques tronçons sont encore intacts et on a pu s'y promener à l'aise. Presque inutile d'ajouter que ces égoûts, dont il en existe encore plusieurs aux alentours du château actuel, sont célèbres dans les légendes de Colombier qui, en les attribuant aux seigneurs du moyen âge, leur donnaient une destination toute romanesque » et par conséquent fantastique.

L'existence d'un castrum romain et d'un important établissement fondé par des personnages considérables serait donc un fait acquis à l'histoire. L'ancienne cité, avec son



LE CHATEAU ET LA CASERNE DITE « DES CARABINIERS » EN 1907

(D'après une photographie).

château, s'étendait jusqu'à Sombacour, depuis les rivages du lac. Il semblait même à DuBois de Montperreux que le Colombier romain dût posséder un port assez vaste et abrité pour le mettre en relation sûre et facile avec tout le bas pays ; mais ici, il faut reconnaître que le savant archéologue a été induit en erreur par son ignorance, qui fut celle de tous ses collègues de l'époque, des stations lacustres dont on apercevait les restes dès la baie d'Auvernier à la pointe du Bied, et qu'il les a prises pour « d'anciennes digues ou plutôt des môles destinés à défendre cet ancien port contre la violence de la bise » ¹.

Ce qu'on peut affirmer avec plus de certitude, c'est que des tombeaux romains, assez nombreux pour qu'on puisse parler d'un véritable cimetière, ont été découverts sur le Crêt-Mouchet, partout où des fouilles ont pu être pratiquées.

¹ W. Wavre, *Ruines romaines à Colombier* (Musée neuchâtelois, année 1905 ; page 168).

La notice du *Messenger boiteux*, attribuée à DuBois, ne laisse aucun doute à ce sujet : « le cimetière a été retrouvé tout entier, et vingt tombes béantes, dans lesquelles on a reconnu plus de trente squelettes, se sont ouvertes à côté les unes des autres pour attester le fait. Douze de ces tombes sont murées à la romaine, en pierres jaunes ; ce sont des quarrés longs de différentes dimensions ; le plus grand a six pieds et demi sur deux et demi ; celui-ci renfermait plusieurs corps ; le dernier qui y fut placé avait les pieds tournés vers l'orient, comme dans toutes les autres tombes, la tête à l'occident, couché sur le côté, le visage regardant vers le nord ; les autres corps, enlevés pour lui faire place, avaient été déposés au pied de la tombe.

« Quelques agrafes romaines ont été le seul résultat de ces fouilles funéraires ; mais des transports de terrain opérés par un propriétaire dans la partie de son jardin attenante à celles où sont ces tombes, ont fait découvrir un médaillon de Martia, femme de l'empereur Titus, des médailles de Constantin, de son fils Constance, etc. On a aussi trouvé quelques médailles de Néron, de Lucius Verus. Nulle inscription, seulement le nom d'un potier Ruscus, trouvé sur un vase ; deux fibulæ ou agrafes, des restes et des débris d'amphores et d'autres vases, des clous et des gonds en fer, le cou d'une fiole en verre, etc., sont presque les seuls ustensiles découverts. Aucune trace d'autel votif. »

Tous ces objets et les débris de stuc, moulures, fresques, ainsi que les tuiles et fragments de pavés qui offraient quelque intérêt ont été soigneusement déposés dans un des locaux du château.

Quant aux antiquités sorties de terre pendant les fouilles au-dessous du château, outre la colonne toscane à l'angle sud-est des écuries et d'autres fragments de pierre que l'on peut voir au même endroit, les objets suivants figurent au Musée de Neuchâtel :

1 grande pince en fer,	1 cure-dents et cure-oreilles,
5 fibules romaines,	1 style à écrire,
5 anneaux,	1 phalère en bronze,
5 fragments d'objets en bronze,	1 manche de miroir en bronze,
1 fragment de bronze ciselé,	3 boucles ou agrafes en bronze, des débris de verre variés,
1 large plaque de bronze avec ornement,	2 moules en fer,
2 jetons en os,	3 pièces de moulures en marbre,
4 boutons en bronze,	39 morceaux fragments de fresques,
1 clou, tête ronde à 2 anneaux concentriques,	28 fragments terre sigillée,
1 clef en fer,	1 anse d'amphore avec la marque MIM,
1 sonnette en bronze, des fragments de mosaïque,	2 marques de vases, l'une en quadrillé, l'autre formée d'une palme. ¹
1 tête de compas en bronze,	
1 aiguille à lacer en bronze,	

L'ancien Colombier fut-il détruit par les mêmes hordes Alamanes qui prirent d'assaut Aventicum et le saccagèrent ? C'est probable. Quoi qu'il en soit, il en fut de ce tragique événement comme de ceux qui suivirent immédiatement dans l'ordre des temps.

¹ W. Wavre, *Ruines romaines à Colombier* (*Musée neuchâtelois*, année 1905, p. 169).

La destruction fut si complète que « jamais ville et jamais population — ainsi s'exprime DuBois de Montperreux — ne furent plus complètement oubliées de l'histoire que celles dont nous recherchons aujourd'hui quelques traces. »

LA SEIGNEURIE

L'histoire de Colombier diffère presque à tous égards de celle de Boudry et de Cortaillod.

Jusqu'à la fin du XVI^{me} siècle, Colombier fut une *seigneurie* absorbant la commune ou du moins la dominant de toute la hauteur et de tout le prestige de ses privilèges féodaux. Boudry, chef-lieu de la Châtellenie, avec son château-fort bâti sur de vieux bastions burgondes, apparut dans le même temps comme type caractéristique de l'antique *bourgeoisie*, réunissant sous sa bannière les colonges de la banlieue, possédant sa place d'armes, ses milices, ses lieux patibulaires, et par conséquent ses droits de basse et de haute justice. Cortaillod, en échange, dès ses origines historiques les plus reculées, surgit à l'horizon comme la *colonge*, très authentique, formée de simples comands qui, au prix de labeurs vaillamment acceptés, s'élèvent peu à peu d'une condition servile à l'indépendance de l'homme libre.

Les amateurs de la diversité dans l'unité ont donc lieu d'être satisfaits. Dans un espace de moins d'une lieue carrée, leur apparaissent successivement les trois formes sous lesquelles s'est manifestée la vie sociale en nos contrées jurassiques. Mais, fait qui eût paru étrange il y a six siècles, Seigneurie et Bourgeoisie disparurent fatalement devant la Colonge, devenant, dans nos âges modernes, la Commune — telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Ce fut en 1225, s'il faut en croire notre annaliste Boyve, que prit naissance la seigneurie de Colombier. Il raconte (anno 1225) que Berthold de Neuchâtel, mort en 1225, tenait en fief d'Ulrich III « la Marche », soit, comme s'exprime Boyve, cette étendue où sont les seigneuries de Vaumarcus, Rochefort, Gorgier, Colombier et Bevaix, et que — nous abrégeons — des cinq fils qu'il laissa, Henri fut seigneur de Colombier. « On croit que chacun des cinq frères bâtit son château sur sa terre. » Telle serait donc l'origine du château de Colombier.

Nous devrions n'accepter que sous toutes réserves ces données, même si nos autres historiens neuchâtelois gardaient le silence sur ces événements. Mais Chambrier¹ nous apprend que trois familles de nobles indépendants, qui n'étaient pas, ajoute l'historien toujours si bien informé, des branches cadettes de la maison de Neuchâtel, partageaient alors, avec les églises de Bevaix et de Pontareuse, toute la partie occidentale du pays. C'étaient les familles des seigneurs de Colombier, de Vaumarcus et de Gorgier. Laissons

¹ *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 37.

de côté pour le moment, jusqu'à ce que nous puissions la traiter non plus de profil, mais de face, la question de la fondation du prieuré de Bevaix. Insistons seulement sur l'indication précieuse que nous fournit l'historien précité : les trois familles nobles, dont l'une, celle des seigneurs de Colombier, ne descendaient point de celle des comtes de Neuchâtel. Nous pouvons cependant, presque à coup sûr, en établir la filiation.

Dans l'acte de fondation du prieuré de Bevaix, se lisent les clauses suivantes : « Je veux, ainsi s'exprime Rodolphe, que l'un de mes héritiers, à savoir celui que j'aurai choisi à cet effet, ait après mon décès l'avouerie de ce lieu (Bevaix). Je veux aussi, que par la suite des temps, ce soit toujours quelqu'un de ma race qui ait l'avouerie du dit lieu. » Rien de plus explicite que cette volonté formulée *in extremis* par le « très noble » testateur.

Or, les « d'Estavayer » et les « Colombier » furent, sans aucune contestation quelconque, les avoués du prieuré. Ces deux familles nobles descendaient donc en ligne directe de Rodolphe, le seigneur Bourguignon qui fonda et dota richement, comme nous le verrons plus tard, le prieuré de Bevaix. Pour ne point paraître omettre des faits embarrassants mais importants, prévenons nos lecteurs dès maintenant que, quand ce sera le moment, c'est-à-dire lorsque nous serons parvenus à la Béroche, nous leur fournirons, dans un tableau rapidement perceptible pour chacun, l'histoire des sires d'Outre-Areuse. A l'appui de ce qui précède, une citation de Chambrier est nécessaire¹. L'avouerie de Bevaix provoqua « des différends entre le couvent et les trois seigneurs qui en avaient été chargés comme descendants de Rodolphe, fondateur du monastère, Jacques d'Estavayer, Jacques de Colombier et Hermann d'Assens. » Renvoyons à l'histoire de la commune de Bevaix la sentence qui intervint et bornons-nous à dire présentement qu'il fut décidé « qu'à l'avenir il ne devait y avoir qu'un seul avoué de Bevaix ».

Ce Jacques de Colombier était le père de Henri qui, avec Amédée du Vaux-Travers, commandait les troupes du comte de Neuchâtel à la bataille de Coffrane, en 1295. Ne pas le confondre avec son aïeul, Henri de Colombier, le premier seigneur que l'histoire mentionne, et qui mourut en 1263.

Cette famille des Colombier acquit bientôt la plus haute position dans le comté. Le même Henri, qui mit en fuite l'évêque de Bâle et fit prisonniers les deux frères Ulric et Thierry de Valangin, se distingua à la tête des Neuchâtelois lorsque ceux-ci délivrèrent le bourg du Landeron qu'assiégeaient les troupes de Berne et de Bâle. Il laissa en 1348, année de sa mort, un fils nommé Renaud, qui fut le père de François de Colombier. Ce dernier commanda, en 1382, le contingent que la comtesse Isabelle avait envoyé au secours de la ville de Soleure, attaquée par le comte de Kybourg. Grièvement blessé dans cette expédition, il mourut tôt après, laissant pour lui succéder son fils Vauthier de Colombier. Boyve mentionne (anno 1382) la mort de François, mais sans indiquer la campagne qui devait lui coûter la vie.

¹ *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 44.

Tant de vaillants services favorisèrent singulièrement la fortune des seigneurs de Colombier. Vauthier devint gouverneur du comté, lorsque Conrad de Fribourg fit son pèlerinage en Terre-Sainte. Son mariage avec dame Othenette de Cormondrèche lui valut, entre autres biens considérables, une forêt historique, puisqu'elle porte aujourd'hui encore le nom de Bois de dame Othenette. De ses trois fils, qui furent co-seigneurs de Colombier, l'un, Antoine, gagna la confiance du comte au point qu'il fut nommé, dès



A LA RUE BASSE EN 1907

(D'après une photographie.)

l'an 1476, gouverneur de l'État. Homme prudent et administrateur habile, il sut par ses conseils retenir le sire de Valangin et les Bernois, qui voulaient, après la défaite du duc Charles, tenter une invasion en Franche-Comté pour se venger de l'attaque d'une horde de Bourguignons contre le Locle et les Brenets.

Que penser de l'apostrophe qu'il dut subir un jour de la part de Rodolphe de Hochberg¹ : « Antoine, tu te forcomptes plus qu'à sujet n'est loisible contre ton souve-

¹ Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 199.

rain seigneur ; je crois que toi et tous les autres savez assez que nul ne peut donner des grâces que moi ; tu me veux apprendre à aller comme on fait les petits enfants, et me trancher mes pièces devant moi. » Cette boutade ne se comprend que trop, si l'on se souvient de la très fausse position dans laquelle l'avait mis, vis-à-vis des héros de Grandson et de Morat, la conduite de son fils Philippe qui, jeune homme de 23 ans, était étourdiment entré au service du duc de Bourgogne. Obligé de se disculper lui-même et de donner des preuves de l'innocence de son fils, en présence des principaux chefs bernois et des citoyens les plus en vue des cantons voisins et de Schwytz, lors du Carnaval de 1486, le comte Rodolphe n'obtint qu'au prix d'explications presque humiliantes pour son orgueil, le renouvellement des combourgeoisies qui lui avait été refusé jusqu'alors¹. On devine sans peine qu'à Neuchâtel, entouré de ses principaux officiers, il sentit le besoin, pour satisfaire son amour-propre blessé, de leur faire comprendre qu'après tout et malgré tout, il était toujours le maître, le souverain. De là la parole que nous venons d'appeler une boutade, parole qui ne fut nullement le signal d'une disgrâce quelconque, car Antoine continua à diriger l'État. Il put même résigner à son gendre, Lienhard de Chauvirey, qui venait d'épouser sa fille unique, Louise, sa place de gouverneur.

Avec Antoine de Colombier prit fin la lignée des seigneurs de ce nom. Elle avait fourni à l'État plusieurs de ses officiers et de ses administrateurs les plus distingués.

La seigneurie, comme nous venons de le dire, passa donc, avec tous les privilèges qui en dépendaient, à la noble famille des « de Chauvirey », en vertu du mariage de Lienhard avec la fille du dernier sire de Colombier. La seigneurie était alors importante et constituait un beau et fertile domaine. Les « de Colombier » avaient en effet hérité, ensuite d'alliances de famille, le fief des donzels de Savagnier au Val-de-Ruz et la terre de Cormondrèche. Elle possédait, en outre, les territoires de Colombier, d'Areuse, de Brot, de Fretereules et une portion du Champ-du-Moulin.

La famille de Chauvirey, d'origine franc-comtoise, avait suivi la fortune du marquis de Hochberg. L'auteur des *Châteaux neuchâtelois*² nous permet d'affirmer que Lienhard, fils de Pierre de Chauvirey et de Catherine de Damas, appartenait à une grande famille de France. Alliée aux maisons de Salins, de Nan et de Vienne, dès le XII^e siècle, elle avait acquis la terre de Château-Villain. Il fallait tous ces titres pour que Lienhard pût prétendre à la main de l'unique héritière des seigneurs de Colombier. De ce mariage naquit Philibert, qui épousa Anne d'Achey.

Lienhard mourut en 1511. Tôt après, les cantons suisses s'emparaient de l'État et faisaient du comté un bailliage commun.

Philibert de Chauvirey eut deux filles. L'aînée épousa Jean-Jacques de Watteville, qui devait devenir plus tard l'avoyer de Berne ; la cadette, le frère du futur avoyer, Reinhard. De sorte que, la seigneurie de Colombier fut la propriété incontestée et incon-

¹ Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 201.

² D.-G. Huguenin. Nouvelle édition, par Max Diacon, p. 213.

testable d'une famille bernoise, illustre d'ailleurs à tous égards. Mais Louis d'Orléans qui, en épousant Jeanne de Hochberg, s'était aliéné à jamais l'amitié des Suisses, avait été fait prisonnier dans la fameuse journée « des Éperons ». Philibert de Chauvirey, sans se soucier de l'impopularité que lui vaudraient toutes ces démarches, s'était efforcé, en s'adressant aux différents corps de l'État, de se procurer la somme nécessaire pour



A LA RUE DU CHATEAU — L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN 1907
(D'après une photographie.)

la rançon du prisonnier. Or, peu s'en fallut qu'à cette occasion, les cantons ne s'emparassent de son fief de Colombier. L'influence de Watteville fut assez prépondérante pour prévenir un conflit et calmer l'agitation des esprits. Fribourg, tout particulièrement irrité, avait accusé Philibert de félonie et demandé la saisie de sa seigneurie. Il n'en fut rien cependant, et Jean-Jacques de Watteville put entrer en paisible possession de son fief.

Sous son administration seigneuriale, Colombier obtint, outre la basse juridiction, le

droit de haute justice et même un gibet à trois piliers. Dans les audiences générales du comté, le nouveau seigneur siégeait en qualité de vassal. Mais devenu le chef de la puissante république de Berne, le sire de Colombier risquait de causer au comté plus d'un embarras. Philibert de Chauvirey avait pu sans doute renouveler, en 1513, la combourgeoisie avec Berne, lorsque les cantons menaçaient de confisquer le fief. Mais des difficultés ayant surgi au sujet des Miéville qui figuraient à la fois dans les rôles des hommes de Colombier et des bourgeois de Neuchâtel et qui, comme tels, devaient marcher sous deux bannières différentes, la république de Berne prit fait et cause pour son avoyer. L'affaire heureusement n'eut aucune suite fâcheuse. Le différend put être aplani, mais il fallut transiger. Ce fut assez toutefois pour que les administrateurs du comté profitassent de la première occasion favorable de sortir d'une situation qui pouvait devenir périlleuse.

Elle ne tarda pas à se présenter. Les trois fils de Jean-Jacques de Watteville et de Anne de Chauvirey, Girard, Jacques et Nicolas, devenus, après la mort de leur père, coseigneurs de Colombier, résolurent de vendre leur fief. Berne négociait avec les propriétaires pour en faire l'acquisition, lorsque Marie de Bourbon, tutrice de son fils mineur, Léonor d'Orléans, intervint tout à coup, et acheta, en 1564, la seigneurie pour la somme de 60,000 écus d'or, équivalant actuellement à fr. 522,500, abstraction faite de la mieux-value, considérable à cette époque, du taux de l'argent.

A partir de cette époque, la seigneurie de Colombier retourna à la Directe pour n'en plus être détachée, et par conséquent son histoire est celle du pays lui-même.

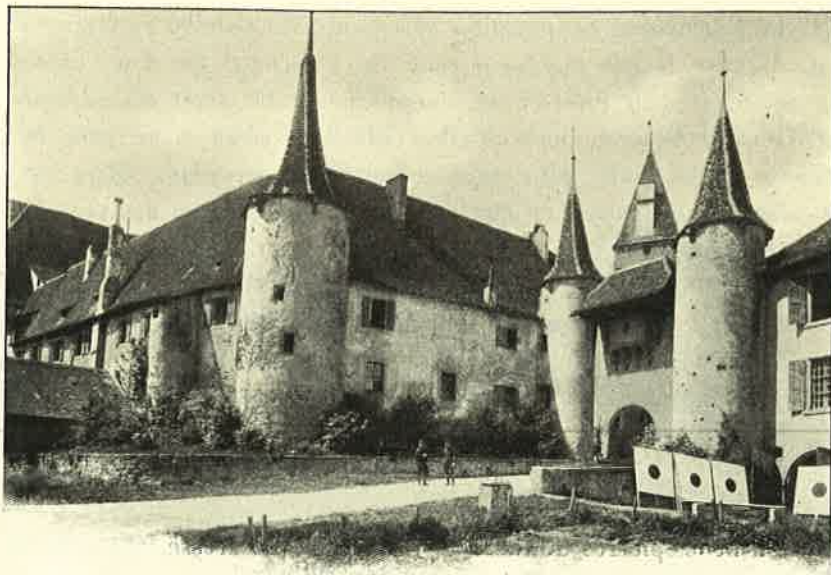
Qu'advint-il alors du château et de ses vastes dépendances ? Tout fut utilisé d'abord comme siège d'une recette considérable ; puis comme résidence des gouverneurs de la principauté, et enfin comme caserne et place d'armes, avec ses champs d'exercice de Planeyse et des allées, et sa ligne de tir de Bôle.

LE CHATEAU ACTUEL

Le 5 mars 1878, Colombier fut élevé au rang de place d'armes pour l'infanterie de la II^e division fédérale. Aménagé comme il l'est aujourd'hui, le château peut, avec ses dépendances, loger 1500 miliciens. Il a fallu, pour obtenir ce résultat, transformer en bureaux certains locaux, édifier un manège et construire de nouveaux bâtiments à l'usage de casernes, d'arsenal et de réfectoires.

Quoique ces importants travaux, exigés par les autorités militaires, aient nui à l'effet que devait produire l'ancien château des Chauvirey, tel qu'il subsistait encore à la fin du XVI^e siècle, cependant il mérite une visite. Il renferme en effet plusieurs pièces importantes au point de vue historique, et plus d'un motif architectural a droit à une mention spéciale.

Ce sont d'abord deux anciennes salles construites dans l'un des corps de logis et occupant une partie de l'aile N.-E. L'une est l'ancienne salle des Chevaliers, ouverte du côté des Allées. Elle rappelle la pièce correspondante du château de Boudry, par ses poutres massives supportées par une colossale traverse en chêne. L'autre, tournée du côté du village et des jardins, « est le poêle de la dame de Colombier ». Elle n'est séparée de la précédente que par un vestibule, assez large pour servir de réduit et de communication. Mais le fameux poêle avec ses belles catelles et ses pieds si originaux en ont pour toujours dis-



LE CHATEAU — ENTRÉE EST EN 1907

(D'après une photographie.)

paru. C'est le comité du Musée historique qui a pris soin de ces précieux débris ; ils sont tombés en de bonnes mains, assurément. Regrettons toutefois que cet antique fourneau historique ait été enlevé à la bonne vieille salle dont il était le plus bel ornement. Du reste, ne pouvant plus l'utiliser pour le chauffage, il fallut le remplacer pour rendre habitables, pendant la saison froide, les bureaux qui ont été installés dans les deux salles.

La porte extérieure du château, que l'on aperçoit de loin, si l'on suit l'allée centrale, attire particulièrement l'attention par son côté pittoresque. Flanquée de deux tours rondes et pourvue en dehors de machicoulis, elle forme au sud, c'est-à-dire du côté du champ d'exercice des Allées, la sortie de la rue qui se trouve entre les diverses constructions. « C'est, dit Bachelin, un des plus intéressants restes de l'architecture militaire de notre pays ¹. »

¹ *Musée neuchâtelois*, année 1877, p. 124.

Il faut pénétrer dans la grande cour rectangulaire de l'intérieur pour se rendre compte de l'ordonnance générale des divers corps de bâtiments qui constituent le château. La porte qui y donne accès existe, à l'angle nord-est, dans une haute tour carrée, couronnée de machicoulis et dont la façade extérieure est à deux étages, avec des niches à armoiries, voûtées en carène. A l'intérieur, sur la même tour, une jolie échauguette gothique avec des fenêtres accouplées en trèfles ¹ relève encore la construction. C'est de chaque côté de cette porte d'entrée qu'ont été dressés deux vieux canons, portant, à la grande surprise du visiteur, les armes de Genève, la clef et l'aigle, avec le millésime 1673. Les manuels du Conseil d'État fournissent l'explication nécessaire. En date du 22 février 1825, le gouvernement de Genève faisait cadeau à celui de Neuchâtel de deux pièces d'artillerie propres aux manœuvres de force. Une demande préalable avait été adressée à la commission de l'arsenal de Genève, pour qu'elle voulût bien céder à un prix modique deux pièces d'artillerie de fer coulé, pour exercer nos canonnières, etc... Mais ces pièces montées sur des affûts et des roues, et qui servaient à l'instruction des recrues d'artillerie, furent saisies au passage par la colonne d'Alphonse Bourquin, en 1831, et dirigées sur Neuchâtel. Grande, sans doute, fut la déception des patriotes, en constatant que les deux pièces avaient été enclouées et étaient par conséquent hors d'usage. Le gouvernement, informé des événements qui se préparaient, avait secrètement envoyé à Colombier le serrurier Marthe, le père du restaurateur du cénotaphe des comtes de Neuchâtel, avec l'ordre de faire le nécessaire ².

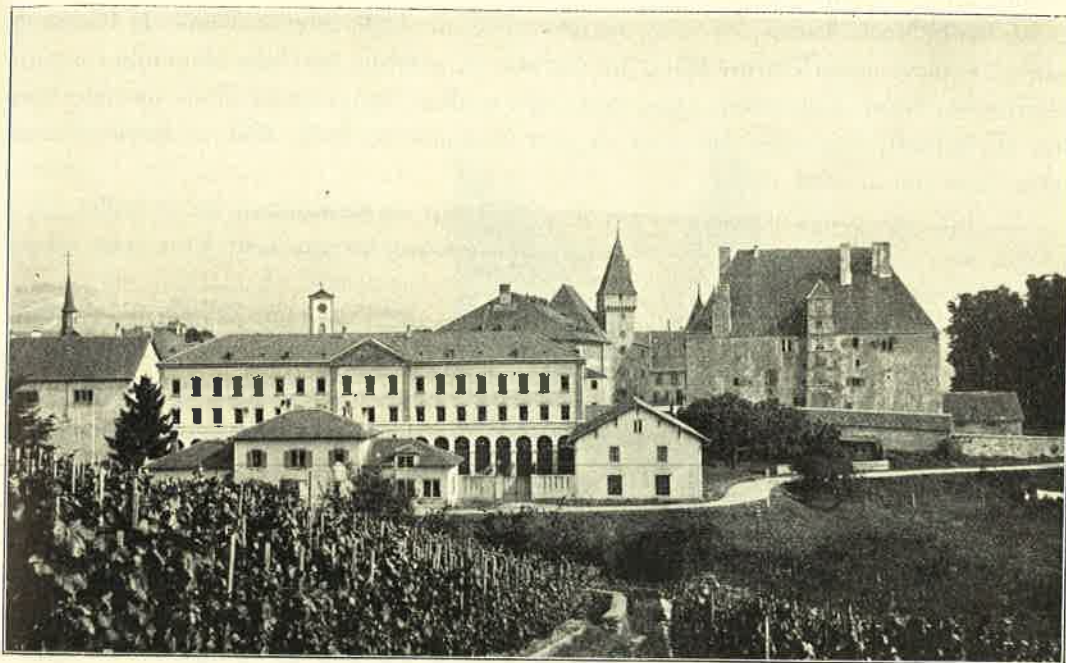
Sans vouloir entreprendre une description qui nous mènerait fort loin, ajoutons seulement qu'au côté ouest de la cour, s'élève un corps de logis, la partie la mieux construite du castel. Bâti en belles pierres de taille néocomiennes, se dresse, au milieu de la façade, le « donjon carré ». C'est une tour pittoresque, dont on aurait abaissé la toiture, pour la mettre au niveau des bâtiments voisins.

Il serait difficile de déterminer les parties de l'édifice qui ont été modernisées, ou même ont totalement disparu. Mais cette restriction n'atteint point « la tour d'honneur », la tour octogone, dont l'escalier en colimaçon, se terminant par une voûte en éventail à huit pans, séparés les uns des autres par des nervures cannelées, est une des curiosités les plus caractéristiques du château seigneurial. C'est entre cette tour et la « carrée » de l'angle N.-E. que se trouvent les anciennes salles des Chevaliers et de la Dame de Colombier. Dans la Tour Carrée, et sur le même palier que celui des salles, on découvre une petite pièce avec une voûte à arcs cintrés, et immédiatement au-dessus, l'oratoire du château. La fenêtre ogivale qui l'éclairait est celle-là même de l'échauguette dont il a déjà été fait mention. Un écusson en relief avec les armes des de Colombier décore la voûte. Des colonnettes font saillie sur les murailles. Pour n'être aujourd'hui qu'un réduit abandonné, il importe cependant d'y monter, si l'on veut voir et examiner une des pièces les plus authentiques du castel du XVI^e siècle.

¹ L. Reutter, *Fragments d'architecture neuchâteloise*, 1879, p. 13.

² Oscar Huguenin, *Musée neuchâtelois*, 1894, p. 74.

Enfin, n'oublions pas le trop modeste local où ont été entassés pêle-mêle — l'expression malheureusement n'a rien d'exagéré — les résultats des fouilles entreprises par DuBois de Montperreux. Ils vaudraient la peine pourtant d'être étalés au grand jour dans les vitrines d'une salle convenable. Les amateurs d'archéologie pourraient y examiner à loisir et étudier ces débris du vieux Colombier romain, avant qu'une administration ignorante, en quête de nouveaux locaux à se procurer, les fasse disparaître, comme



L'ARSENAL ET LE CHATEAU EN 1907, VUS DU CÔTÉ SUD

(D'après une photographie.)

tant d'autres objets, signalés autrefois par des hommes compétents, et que l'on chercherait en vain aujourd'hui.

LA COMMUNE

Elle comprend un territoire de 4,327,115 m², se répartissant comme suit : en forêts, 600,097 m², — en vignes, 1,098,207 m², — en vergers, 450,729 m², — en prés, 464,778 m², — en champs, 1,215,822 m², — en jardins, 114,476 m².

Ne sont pas comprises dans ces chiffres les contenances des terrains sur lesquels ont été successivement construites les habitations du village et leurs dépendances immédiates.

Ces indications cadastrales démontrent que si le territoire est loin d'être aussi

étendu que celui d'autres communes, la nature du sol, propre à toutes les cultures, fournit à Colombier une riche compensation.

L'acte le plus ancien concernant la commune, mais intéressant au même titre Bôle et Areuse, est l'accensement des bois « banaux » situés au-dessus de la première de ces localités. Il fut octroyé par Louis, comte de Neuchâtel, le jeudi avant la fête de la purification de Notre-Dame, l'an 1356. Chaque feu-tenant était astreint à livrer quatre émines d'avoine dans le grenier de Neuchâtel, à l'époque de Saint-Martin.

Le bailli Jacob Troyer, en 1517, et plus tard, en 1578, le gouverneur de Diesbach, confirmèrent cet accensement. Mais, on pouvait le prévoir, les trois communes co-propriétaires se virent contraintes, pour éviter des conflits, de procéder à un partage équitable de la forêt. Colombier eut pour sa part la moitié des bois, Bôle et Areuse l'autre moitié. Acte du 10 avril 1663.

Un autre accensement, accordé par le gouverneur de Bonstetten, le 1^{er} juillet 1573, fut celui des grands pâquiers de Colombier, moyennant le paiement d'un cens annuel de treize livres.

La « paisson » du gland, — on appelait ainsi le droit que possédaient les communes de laisser paître leurs porcs dans les forêts de chêne à l'époque de la maturité du gland, — donna lieu à plus d'un débat. Le comte Louis de Neuchâtel avait, en 1356, accensé aux communautés de Colombier, Bôle et Areuse « le gland qui croîtra au Chanet dessus Bôle ». La redevance annuelle était de trois livres.

En 1522, le 17 mai, le bailli Niclaus Halter accorde aux villages de Colombier, Cormondrèche, Corcelles, Peseux et Auvernier, le « droit de paisson » dans les forêts du Vauseyon, du Tremblet sur Peseux, du Bois de Rosset, du Bois Rond sur Corcelles, du Bois de Dame Othenette, des deux chanets sur Colombier et de la Chassagne. Le gouverneur général du comté se réserva expressément de fixer le montant de la redevance quand il aura fait taxer « par des bons hommes à ce députés » combien la dite paisson peut valoir. Dans ce même acte, il est formellement stipulé que des habitants de Rochefort et même de Boudevilliers qui s'aventuraient avec leurs pourceaux dans les bois désignés plus haut n'en avaient aucun droit.

Un différend, qui auraient pu provoquer un procès coûteux, fut heureusement aplani, grâce à une transaction qui intervint fort à propos. Les habitants de Chambrelieu, qui prétendaient avoir des droits sur le gland croissant dans une forêt de six faux, à la Chassagne, se virent déboutés de leur demande. Mais il fut convenu, le 18 décembre 1655, qu'ils pourraient « y faire pâturer deux cochons par chaque ménage, à la charge pour eux de payer quatre batz par année aux dites communautés. »

La commune fut engagée, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, dans de nombreux procès forestiers, causés presque toujours par une délimitation incomplète ou arbitraire. Ils ressemblent trop à ceux que soutinrent les communes de Boudry et de Cortaillod, pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur toutes ces querelles. Ne relevons que quelques faits.

Le 13 mars 1595, elle se plaint de ce que la communauté d'Areuse avait reçu un certain Louis du Boz de Travers et lui avait accordé le droit d'usage dans les forêts appartenant aux trois communes. Elle obtint la promesse qu'à l'avenir Areuse ne pourrait « ni recevoir, ni associer aucune personne de quelque qualité que ce fût », sans l'aveu et le consentement des communautés de Colombier et de Bôle, à peine de nullité.

Le bochéage du Champ-du-Moulin lui cause, à mainte occasion, bien des inquiétudes. En 1568, son droit sur une forêt qu'on lui conteste est reconnu. Mais, en 1606, elle s'efforce d'empiéter sur un territoire qui appartient à Boudry. Elle perd son procès.

Les Sandoz du Champ-du-Moulin lui sont, c'est en 1627, signalés comme abattant du bois dans le Bochéage de la commune. Ils y font « du mésus ». Ils sont remis à l'ordre. Mais bien antérieurement, en 1567, les communes de Colombier, Bôle et Areuse avaient à se plaindre des charbonniers de la région. Un certain Henry Pic, de Noiraigue, faisant du charbon et des eschallas aux prises du Champ-du-Moulin de la communauté d'Auvernier, fut gagé par les gouverneurs. Nicolet Miotte, maréchal à Colombier, se constitua aussitôt son garant. La commune de Colombier prit la cause en main, sous prétexte que le charbon était destiné à la forge du village. Mais

tôt après, il fut prouvé que Pic avait été fort peu scrupuleux ; qu'il avait vendu ou donné en payement à des gens de Rochefort, jusqu'à quarante bauches de charbon, et quantité d'eschallas. Colombier fut donc condamné à payer tous frais et dépens ¹.

Pour juger des étranges abus qui se commettaient dans l'aménagement des forêts communales, nous rappellerons encore, mais en entrant dans quelques détails plus cir-



LA COUR DE LA CASERNE ET LE RÉFECTOIRE EN 1907
(D'après une photographie.)

¹ Droits de la commune de Colombier, folio 487.

constanciés ¹, la sentence rendue en Conseil d'État, le 31 janvier 1625. Le fermier de la prise du Champ-du-Moulin, appartenant à Boudry, mit le feu dans la forêt. L'incendie prit des proportions considérables. Ce dégât engagea à l'instant les communes de Colombier et consorts à porter une plainte à la Seigneurie. Celle-ci convoqua les parties, Boudry prenant en main la cause de son granger, allégua qu'il avait le droit « par le feu ou par le fer » d'agrandir, comme il l'entendrait « ses prises ». Mais les opposants soutinrent victorieusement que ce procédé sommaire nuisait au droit de bochéage qu'ils possédaient. Ceux de Boudry furent donc condamnés aux frais et dépens.

Hâtons-nous d'ajouter que la Seigneurie comprit, déjà en 1663, la nécessité de déterminer aussi exactement que possible la parcelle de forêt dont chaque commune était propriétaire. Des représentants de tous les intéressés procédèrent, le 31 mai 1698, au « débornement » de la région si âprement disputée et la réquisirent en bois de ban.

Il n'est pas difficile de le constater, à partir du XVII^e siècle, l'histoire de la commune de Colombier est celle à bien des égards de toutes ses voisines. Cependant des échanges de terrains, des acquisitions de vignes et de champs, qui n'offrent d'ailleurs pas un intérêt palpitant, révèlent l'activité persévérante d'une corporation qui parvient peu à peu à s'affranchir en tout ou en partie des charges féodales pesant sur elle et ses membres.

C'est d'abord l'acte du 11 juin 1571, par lequel Léonor d'Orléans consent à abaisser la dîme de la vendange de la onzième gerle à la dix-septième pour toutes les vignes sises dans le ressort communal.

C'est ensuite l'affranchissement accordé par le gouverneur de Bonstetten, le 18 août 1574, à la communauté de Colombier, ainsi qu'à celles d'Auvernier et d'Areuse, des prémices, des rases de blé ², de la dîme des agneaux, des corvées de charrue et autres charges « qu'elle devait à la cure à cause de l'église Saint-Étienne du dit lieu ». Il faut rappeler qu'Auvernier n'était à cette époque qu'une annexe de Colombier.

Les communes, pour se libérer de la sorte, durent abandonner à la seigneurie, savoir, Auvernier : trois hommes de vigne es Argilles; Colombier et Areuse : un homme à Verna, mais elles étaient déchargées à toujours de l'entretien de la maison de Cure.

Quelques années plus tard, une bonne aubaine réjouissait le cœur des communiers. La vénérée Dame de Colombier, Rose de Chauvirey, veuve de Jean-Jacques de Watteville, ancien avoyer de Berne, léguait en faveur de la communauté la somme de cinq cents écus. Cette dame voulait avec la rente, — c'était beaucoup exiger de ce petit capital — entretenir « l'orloge », assister des pauvres femmes à se relever de leurs couches, entretenir pauvres enfants à l'escole, et aider à les nourrir. Ces généreuses intentions, stimulant d'autres bonnes volontés, ne pouvaient rester sans effet. La suite

¹ Droits de la commune de Collombier, folio 575.

² Tous ces termes ont été expliqués dans la monographie de Cortaillod.



de l'histoire de la commune devait le prouver. Le testament est du 29 juin 1579, et l'extrait, qui en fut officiellement fait par la commune, du 25 octobre 1590.

Mais Colombier se mit à cautionner. Le 4 juin 1628, ce sont les hoirs Jean-Jacques Rossel qui devaient à un Bâlois la somme de cent écus d'or au soleil. Comme le sieur Pierre Pury était débiteur de la commune pour la concession à « us de clos »¹ de la Sagne de Preila, ensuite de conventions qu'il est peut-être difficile de débrouiller, le dit Pierre Pury hypothéquait sa nouvelle acquisition en faveur de la commune pour couvrir les Jean-Jacques Rossel. Le doit et l'avoir semblaient se balancer. Ce fut le cas. Précédemment déjà, le 15 janvier 1619, elle s'était portée, sans courir aucun risque quelconque, caution de noble Jean Chambrier, de Neuchâtel, pour une somme de 1776 gulden de quinze batz, pièces monnaie de Bâle, somme due à un Jacob de Falkenstein, de Bâle. Comme elle avait d'autres comptes à régler, elle charge le sieur Chambrier de remettre en décharge de cette somme 900 gulden au Baron de Gorgier, Béat-Jacob de Neuchâtel. Des vignes lui furent offertes en garantie pour le reste. Elle était donc en droit de vivre dans une absolue sécurité.

Mais l'année « terrible » allait s'ouvrir pour elle avec la catastrophe des Mouchet.

LA CATASTROPHE DES MOUCHET

Le milieu du XVII^e siècle fut une époque malheureuse pour la commune. Elle eût même été ruinée sans une circonstance qu'elle ne pouvait guère prévoir².

Elle avait cautionné, ainsi que les communes de la Côte, Abram Mouchet, qui, ayant sauvé la vie, à la bataille d'Ivry (1579), à Henri I^{er} de Longueville, père de Henri II, reçut en récompense de sa bravoure la recette de Colombier et la place de trésorier général. Au milieu de la mêlée, il avait eu la chance de reconnaître son prince au moment où celui-ci, désarçonné, allait être fait prisonnier ou massacré par les ennemis. Mouchet sauta à bas de son cheval, remit en selle le prince qui put de la sorte échapper à l'imminent danger dont il était menacé. Quant à Mouchet, blessé mais sans gravité, il se présenta quelques jours après au prince pour réclamer son cheval et lui annoncer que c'était lui qui l'avait délivré, au péril de sa propre vie. Le prince, touché par son récit, lui demanda de fixer lui-même la récompense à laquelle il avait droit. Mouchet, soldat sans aucune fortune personnelle, et ne sachant ni lire ni écrire, réclama la charge de receveur de Colombier qui lui fut aussitôt accordée. Il eût fallu, pour faire face aux exigences de ce poste de confiance, sinon un lettré, du moins un comptable expérimenté. On le devine sans peine, Mouchet ne tint pas ses livres à jour, s'arriéra. A sa mort, il

¹ « Us de Clos », territoires que le propriétaire pouvait soustraire à la vaine pâture en les entourant de murs ou de barrières.

² Chambrier, *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, p. 237 et suiv.

laissait un découvert de cent quarante mille livres. Cette dette, déjà considérable, devait s'accroître encore dans des proportions alarmantes. A la mort du fils Mouchet, qui succéda à son père comme receveur et trésorier général, elle s'élevait à trois cent soixante et dix-sept mille livres. Il en résulta que malgré les titres de noblesse décernés par le prince à la famille et toutes les faveurs dont elle fut comblée, la veuve Mouchet dut dé-



A LA RUE HAUTE A COLOMBIER EN 1907

(D'après une photographie.)

poser son bilan, et laisser les communes, cautions des receveurs, en présence d'un effrayant déficit. Il fut tel, qu'Auvernier, en dix ans, dut payer, tant en argent qu'en terres, cent soixante-huit mille livres, et que Colombier, qui n'avait pu fournir que de faibles acomptes, se trouva, en 1653, débiteur de la Seigneurie, d'une somme de deux cent quatre-vingt-dix mille livres, somme énorme pour le temps. Quittance lui avait été proposée, à la condition de payer la dîme à la onzième au lieu de la dix-septième gerle de vendange. Mais l'offre était ruineuse pour la commune, à une époque surtout où la

culture de la vigne constituait la seule ressource essentielle des habitants. Il eût fallu cependant s'y résoudre. Onze notables avaient accepté et huit refusé quand, c'était en 1657, Henri II vint se fixer pour quelques jours dans sa résidence de Colombier.

Le chancelier de Montmollin, qui accompagnait le prince, a décrit la scène qui se passa aux abords du château, en des termes fantaisistes, mais si pittoresques que tous nos historiens neuchâtelois, même Chambrier¹, n'ont pas hésité à reproduire sa narration² : « Le prince prenait grand plaisir à passer trois jours de chaque semaine au château de Colombier, où il voulait que je le suivisse ; les environs lui plaisaient tant que tous les jours après le dîner, lorsqu'il ne faisait pas bien mauvais temps (comme un peu de pluie ne l'arrêtait pas), il me faisait signe de le suivre, et me conduisait à travers champs, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, mais c'était aussi pour deviser à son aise des affaires du comté. Un jour, que nous revenions de la promenade, nous trouvâmes, non loin de la porte de la prairie, les principaux du village qui se jetèrent aux pieds du prince, le suppliant de les soulager par un rabais au regard du cautionnement ci-dessus. Le prince les ayant d'abord fait relever, leur dit : « Volontiers, mes enfants, mais ne cautionnez plus » ; et se tournant du côté de la prairie, « il me vient une pensée, ajouta-t-il, en étendant sa main avec trois doigts écartés, que vous plantiez ici trois grandes allées de beaux et bons arbres, aboutissant au lieu où je suis, avec petites allées aux côtés ; cela fait, mon procureur-général que voilà vous donnera quittance de toute votre dette, sitôt qu'il pourra l'écrire à l'ombre des dits arbres. » Ces bonnes gens, qui ne demandaient qu'une diminution de la somme, ébahis et comme stupéfaits, ne savaient comment dire leurs pensées ; ce que voyant le prince, il ajouta incontinent : « Allez vite, mes enfants, préparez vos outils pour les allées, j'y veux travailler avec vous. »

Il faudrait pouvoir s'en tenir à ce récit. Mais certains détails doivent être considérés comme apocryphes ; ou plutôt, voulant condenser en quelques lignes tout ce qui se rapporte à cet acte de bienfaisance d'Henri II, le chancelier a suivi un tout autre ordre que celui de l'histoire stricte. Au reste, le fait en lui-même est authentique. Mais la scène décrite par Montmollin ne nous paraît pas correspondre à la réalité. Une requête³ avait été antérieurement présentée à S. A. S. par la communauté « aux fins de la supplier très humblement, de la tenir quitte de ce qu'elle lui était tenue pour avoir cautionné les S^{rs} Mouchet. »

Voici quelques passages de ce document intéressant qui nous prouve une fois de plus que même les assertions les plus accréditées doivent être contrôlées avec soin :

« A son Altesse,

« En toute humilité et deüe révérence, se présentent par devant Votre Altesse, les pauvres communiens et habitants du village de Collombier ses Très humbles... sujets,

¹ *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, page 438.

² *Mémoires de Montmollin*, pages 167 et 168.

³ Droits de la communauté de Collombier, folio 336 et suiv.

pour la remercier avec tous respects... de sa bonté et charité qu'elle a eue de voir leurs précédentes requêtes et supplications, contenant succinctement leurs doléances et l'état de leur misère...; au moyen de quoi ont pris assurance de rechef se jeter aux pieds de Votre Altesse pour réitérer les mêmes supplications, et Le requérir comme ils font, en toute humilité, il luy plaise continuer ses bien veuillances..., puisqu'il est en la seule puissance de Son Altesse de les perdre ou de les sauver, et que comme c'est son bon plaisir de toujours pancher du côté de la douceur..., ne pas permettre qu'ils soyent contraints à aller chercher leur vie autre part, qui serait le plus cuisant de tous leurs maux... étant d'ailleurs persuadés que Son Altesse veut les préférer à d'autres, qui possible ne se voudroyent sùmettre aux trahus (charrois), usages et prestations qu'ils sont tenus et redevables, outre les grandes censes foncières qu'il leur convient payer annuellement du peu de biens qu'ils possèdent... »

Le document insiste ensuite sur les malheurs de « tant de pauvres familles désolées, innocentes et tellement chargées d'ailleurs, qu'à peine peuvent-elles respirer, et qui ne se pourront jamais relever, s'il ne plaît à Votre Altesse charitable les allibérer du dit cautionnement, qui les a rendus insolubles... » Que sy par sa bonté et gratuité cela se pouvait faire, en mettant et amenant à perfection « les allées qu'il a fait dessigner dans son domaine et le long du Bord du lac, ils s'offrent d'y travailler de grand cœur, affection et assiduité ». La supplique se termine par tous les vœux de parfaite santé, splendeur et magnificence, ensemble toute sa Très illustre maison.

L'appointement ¹ de la dite Requête porté au pied d'icelle est daté du 18 août 1657. Signé Henry en son château de Collombier. « Il fut enregistré sur le Manuel du Conseil d'État », signé G. de Montmollin, le 17 janvier 1665, mais à la condition que « ceux de Colombier satisferont à tout ce qu'il contient, entretiendront ce qu'ils ont déjà fait, et achèveront ce qu'ils ont encore à faire. »

Pour mettre d'accord l'histoire, telle que la présentent les documents qui précèdent, avec les pittoresques écarts du Chancelier, citons ces quelques lignes d'un autre récit de celui-ci: « On ne doit pas être surpris qu'un ancien serviteur qui a eu l'honneur et la grande fortune d'être en la particulière confidence d'un aussi bon maître, se complaise à faire de semblables récits, et quand bien il y aurait « en mon fait un peu de jactance et partial jugement », j'estime que la susdite narration est toute propre à faire connaître certains coins de nos formes, ensemble les mœurs et usages de ce temps ². »

Quant à la date de l'appointement, elle ne contredit nullement celles que fournissent les « Mémoires ». D'après le chancelier, Henri II mit le pied sur le sol du comté, le 1^{er} juillet 1657, et le séjour de S. A. dans le pays ayant été de six semaines, rien ne nous autorise à suspecter la date indiquée plus haut.

S'il n'existait pas d'autre document relatif à cette affaire, nous n'hésiterions pas à

¹ Droits de la communauté de Collombier, fo 340 et 341.

² *Mémoires de Montmollin* p. 166 et 167.

supposer que la première démarche des communiens de Colombier eut lieu comme le raconte le chancelier, qu'immédiatement après cet événement, Montmollin fit savoir aux notables de la localité qu'ils devaient adresser au prince une requête en bonne forme, pour que le tout pût être appointé et ensuite entériné, suivant les exigences de la chancellerie de l'époque.

Mais tout ce petit échafaudage se trouve renversé par la supplique que les communiens de Colombier adressaient, en 1674, à la duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, pour la prier de les libérer d'une dette de six cent vingt livres tournois qu'ils avaient contractée pour les plantations ordonnées par Henri II. « Le jardinier que S. A. avait envoyé icy avec deux hommes, le sieur Guérin, ne trouvant pas à son gré les arbres qu'ils avaient plantés, les fit arracher. Le dit Guérin exigea plus que S. A. avait ordonné. Elle n'avait désigné que deux allées, et Guérin en fit planter trois et il les a voulu doubles... ce qui causa la moitié plus de frais et de travail... M. le gouverneur de Mollondin ayant remis au dit Guérin pour s'en retourner en France quatre cent vingt livres tournois remboursables par la Commune, et l'ancien receveur Guinand étant mort et son hoirie réclamant cette somme, et deux autres une de huitante livres fournies à maître Pierre Bonneton, dernier jardinier au dit Colombier et une autre de cent et vingt livres pour arbres replantés les années 1662, 1663, 1664, M. de Mollondin faisant espérer à la dite commune que Son Altesse les payerait.... L'impuissance des humbles suppliants de pouvoir acquitter les dites sommes, les fait recourir par humilité.... à Votre Altesse Sér. — à moins que d'être entièrement ruinés et réduits au point de ne pouvoir maintenir leur corps de communauté — vous suppliant de les allibérer... »

« La duchesse de Longueville, désirant reconnaître le zèle et l'affection que la Communauté de Collombier a témoigné pour le service de M. S. le duc de Longueville, son fils, Prince, souverain de Neufchâtel, — durant les mouvements arrivés dans ses états pendant le séjour de Madame la Duchesse de Nemours en Suisse, leur accorde et fait don en considération de leurs services de la somme de six cent vingt livres tournois. » L'appointement, daté de Paris, le 13 avril 1674, est signé : Anne Geneviève de Bourbon ¹.

On peut se demander, en regard de ces documents, ce que devient, dans le récit du Chancelier, le superbe geste d'Henri II : la main levée et les trois doigts écartés, marquant d'avance les trois fameuses allées qui devaient des bords du lac aboutir à la porte du château.

LES AIDES

Il n'est pas sans intérêt de signaler les « aides », ainsi appelait-on, aux XVI^{me} et XVII^{me} siècles, les contributions des communes à certaines œuvres patriotiques ou entreprises d'ordre public, dont la Seigneurie avait pris l'initiative. La plus importante de toutes fut sans contredit le rachat, en 1592, de la Seigneurie de Valangin.

¹ Droits de la communauté de Collombier. Requête, f^o 343. — Appointement, f^o 349.

On se souvient peut-être que Marie de Bourbon eut à souffrir beaucoup pour la cause royale. Elle fut prisonnière des ligueurs avec ses filles, et retenue à Amiens, dans une dure captivité, pendant plus de trois ans. Le comte de Montbéliard voulut profiter de ces circonstances malheureuses pour s'emparer de la seigneurie de Valangin, en faisant valoir les droits de retrait réservés aux deux filles de René, comte de Challant, et qu'il avait achetés. C'en était fait, et pour de longues années, de l'unité de l'État, si le roi de France et les cantons alliés n'étaient intervenus énergiquement. Le comte consentit après maintes transactions à vendre les droits dont il s'agit à Marie de Bourbon, pour la



LES ALLÉES DU PORT ET LE CHATEAU EN 1907

(D'après une photographie.)

somme de soixante-dix mille écus d'or. Mais il fallait payer le créancier. Les représentants du Prince s'adressèrent aux communes qui, heureuses d'apprendre la délivrance de la souveraine, firent un vaillant et généreux effort. Il fut couronné de succès, et le plus considérable des fiefs de l'État put être définitivement réuni à la directe pour n'en plus être détaché.

Ensuite d'une convention faite avec les autres communes de l'État, Colombier et les communautés qui dépendaient de la Seigneurie, payèrent une somme de cent écus sol, « à cause de l'acquisition de Valangin. »

Mais ces impositions que subissent les communes sont motivées parfois par des circonstances que nul n'aurait pu prévoir. C'est ainsi que les sujets de la seigneurie de Colombier sont taxés à cent soixante écus de trois francs pièce « en raison de l'ordre de chevalerie dont S. A. a été décorée nouvellement ». Mémoire du 20 août 1633.

Quelquefois les débours sont absolument volontaires. Le 15 juin 1642, le commis de la part de Son Altesse certifie avoir reçu de la Commune la somme de six pistoles fournie libéralement « pour appliquer, avec les autres communes de cette souveraineté, à faire un don et présent à Madame notre Souveraine Princesse, en témoignage de la joie reçue de son saint mariage. »

Le 25 février 1651, elle affecte la même somme de six pistoles à un don gratuit fourni libéralement et volontairement « à S. A. notre Souverain Prince, en témoignage de la joie reçue du recouvrement de sa liberté et rétablissement. »

Elle fournit au nom des communiers de Colombier, Bôle, Areuse, Corcelles, Cormondrèche, Fretereules et Champ-du-Moulin, dépendant de la Seigneurie, la somme de neuf cents livres faibles, en date du 15 novembre 1657.

La répartition fut effectuée d'après l'importance de chacune des localités.

Le village de Colombier, selon la taxation de la Seigneurie, déboursa.	330 liv.
Corcelles et Cormondrèche	310 »
Bôle	110 »
Areuse	60 »
Fretereules et Champ-du-Moulin	90 »

Enfin, et pour clore ce paragraphe, elle donne au Comte de Saint-Pol « notre souverain et Prince, à cause de son voyage d'outre mer en Candie contre les Infidèles » l'aide de trois cents livres faibles. A Neuchâtel, le 6 juillet 1669. »

Quelques acquisitions de vignes et de terrains de diverse nature n'ont qu'une importance assez relative. Elles démontrent cependant que la vie communale suit ici comme ailleurs son évolution normale.

LA MAIRIE

Les anciens seigneurs confiaient leur bannière à un officier qu'on appelait le Capitaine de Colombier. Ce personnage important avait la charge d'inspecter, de commander les milices de la Seigneurie et de pourvoir en tout temps à ce que les hommes sous ses ordres pussent se rendre aussitôt à l'appel du propriétaire de la terre, et du suzerain, le comte de Neuchâtel.

Mais ils possédaient en outre, dans toute l'étendue du territoire, les droits de moyenne et basse juridiction civile, et, dès l'an 1531, ceux de la justice criminelle. Cette juridiction, la huitième dans le pays, était présidée, dans l'origine, sous la haute surveillance du seigneur, par un maire assisté de douze justiciers. Cette haute cour de Justice siégeait au château de Colombier.

L'institution subsista jusqu'au 16 février 1832. La Juridiction civile fut alors réunie à celle de la Côte; la criminelle, à celle de Neuchâtel.

Voici le rôle des maires de Colombier :

1576	31 janvier.	Blaise Varnod.
1576	17 juillet.	N. Philipin.
1577	12 janvier.	Blaise Varnod.
1585	24 février.	Ab. Vuillomier.
1592	22 avril.	Abram Mouchet, capitaine et receveur.
1597	30 octobre.	Id.
1601	16 juin.	Ab. Fathon, maire.
1614	3 mai.	Philippe de Stavayer, capitaine et receveur.
1639	7 juin.	Henry Chambrier.
1682	18 octobre.	David Guynand.
1706	12 janvier.	Abram Petitpierre.
1724	10 juillet.	Pierre Chambrier.
1753	5 mai.	N. Marval.
1794	17 juillet.	Louis de Rougemont, meurt.
1794	17 juillet.	César d'Ivernois, installé.
1832	4 février.	Le ressort criminel réuni à la Mairie de Neuchâtel.

POPULATION DE LA MAIRIE DE COLOMBIER

ANNÉES	SUJETS DE L'ÉTAT			ÉTRANGERS			TOTAL GÉNÉRAL
	HOMMES	FEMMES	TOTAL	HOMMES	FEMMES	TOTAL	
1750	252	287	539	Les étrangers compris.			539
1760	218	231	449	77	93	190	639
1765	214	233	447	93	96	189	636
1770	198	262	460	146	137	283	743
1775	198	246	444	144	151	295	739
1780	205	269	474	131	149	280	754
1785	216	287	503	158	173	331	834
1790	230	299	529	184	182	366	895
1795	250	282	532	186	196	382	914
1800	236	253	489	154	174	328	817
1805	224	244	468	222	219	441	909
1807	224	262	486	228	214	442	928
1810	208	246	454	213	227	440	894
1815	197	276	473	249	252	501	974

De 1816 à 1832, les documents manquent. Le 2 avril 1832, la mairie est supprimée et jointe à celle de la Côte, au civil, et à celle de Neuchâtel, au criminel.

STATISTIQUE DE LA POPULATION DE COLOMBIER

(Arcuse déduit).

ANNÉES	Neuchâ- telois	Suisses	Étran- gers	Mariés	Veufs	Céliba- taires	Hommes	Femmes	TOTAL
1781	449	—	288	—	—	—	333	404	737
1784	489	—	321	—	—	—	353	457	810
1786	508	—	343	—	—	—	377	474	851
1790	529	—	366	—	—	—	414	481	895
1791	518	—	375	—	—	—	416	477	893
1792	518	—	369	—	—	—	411	476	887
1793	524	—	393	—	—	—	425	492	917
1794	526	—	388	—	—	—	433	481	914
1795	532	—	382	—	—	—	436	478	914
1796	425	—	380	—	—	—	378	427	805
1799	517	—	376	—	—	—	423	470	893
1800	489	—	328	—	—	—	390	427	817
1801	523	—	363	—	—	—	427	459	886
1802	533	—	379	—	—	—	455	477	932
1803	489	—	411	—	—	—	428	472	900
1804	471	—	423	—	—	—	431	463	894
1805	468	—	441	—	—	—	446	463	909
1806	472	—	448	—	—	—	455	465	920
1807	486	—	442	—	—	—	452	476	928
1808	451	—	445	—	—	—	425	471	896
1809	425	—	399	—	—	—	383	441	824
1810	434	—	398	—	—	—	385	447	832
1811	416	—	443	—	—	—	393	466	859
1812	429	—	443	—	—	—	400	472	872
1813	407	—	480	—	—	—	394	493	887
1814	423	—	434	—	—	—	398	459	857
1815	446	—	465	—	—	—	414	497	911
1834	490	—	483	—	—	—	411	512	923
1849	402	404	33	—	—	—	387	452	869
1851	410	420	39	257	61	551	393	476	839
1853	380	478	34	259	61	572	411	481	892
1855	386	454	33	253	64	556	397	476	873
1857	408	458	67	265	68	600	440	493	933
1859	391	427	63	280	56	545	407	474	881
1860	412	511	46	278	60	631	451	518	969
1861	398	552	63	284	67	662	469	544	1013
1862	451	586	71	334	62	712	523	585	1108
1863	460	628	72	348	66	746	552	608	1160
1864	482	681	98	381	70	817	594	667	1261
1865	482	662	78	391	76	755	547	675	1222
1866	558	641	96	390	77	828	623	672	1295

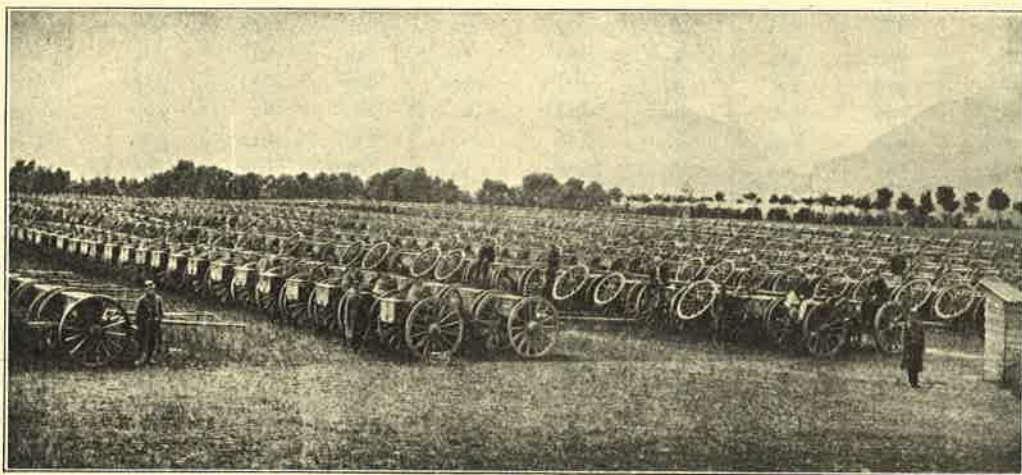
STATISTIQUE DE LA POPULATION DE COLOMBIER

ANNÉES	Neuchâ- telois	Suisses	Étran- gers	Mariés	Veufs	Céliba- taires	Hommes	Femmes	TOTAL
1867	529	624	85	370	75	793	561	677	1238
1868	531	601	93	371	72	782	555	670	1225
1869	526	612	95	381	62	790	552	681	1233
1870	543	634	90	389	70	808	585	682	1267
1871	549	679	105	404	80	849	616	717	1333
1872	518	701	97	383	75	855	604	712	1316
1873	529	709	96	413	61	860	607	727	1334
1874	542	698	95	414	65	856	612	723	1335
1875	531	752	94	424	76	877	637	740	1377
1876	530	748	91	433	70	866	649	720	1369
1877	514	799	101	463	72	879	671	743	1414
1878	511	811	97	455	75	889	666	753	1419
1879	536	842	92	471	86	913	694	776	1470
1880	529	865	92	478	93	915	705	781	1486
1881	552	897	93	498	95	949	732	810	1542
1882	547	890	88	492	88	945	725	800	1525
1883	552	928	80	486	100	974	740	820	1560
1884	581	939	84	497	107	1000	745	859	1604
1885	595	945	89	499	104	1026	753	876	1629
1886	634	948	96	507	110	1061	783	895	1678
1887	629	965	120	508	98	1108	802	912	1714
1888	643	1058	115	543	98	1175	849	967	1815
1889	666	1079	103	553	100	1195	864	984	1848
1890	774	1033	96	576	109	1218	880	1023	1903
1891	795	981	96	557	105	1210	873	999	1872
1892	827	967	131	578	103	1244	883	1042	1925
1893	880	919	126	589	104	1232	873	1052	1925
1894	935	940	136	608	96	1307	925	1086	2011
1895	974	911	146	618	111	1302	914	1117	2031
1896	941	918	138	611	112	1274	905	1092	1997
1897	931	873	146	603	114	1233	852	1098	1950
1898	918	909	150	590	120	1267	895	1082	1977
1899	933	897	175	607	122	1276	891	1114	2005
1900	911	914	181	612	128	1266	876	1130	2006
1901	914	923	194	614	129	1288	896	1135	2031
1902	939	890	222	614	125	1312	908	1143	2051
1903	942	923	191	604	129	1323	901	1155	2056
1904	973	959	205	633	130	1374	962	1175	2137
1905	962	932	203	623	132	1342	948	1149	2097
1906	929	930	185	623	128	1293	944	1100	2044
1907	939	918	203	631	126	1303	933	1127	2060

Les renseignements qu'il est possible de recueillir sur la période agitée de 1831 sont devenus si rares qu'il faut s'empresse d'exhiber ceux que l'on possède. Or, voici ce qui se passa à Colombier.

La jeunesse venait d'arborer le drapeau fédéral à la maison de commune. La rumeur était grande, car des proclamations avaient été arrachées et foulées aux pieds. Les jeunes émeutiers invités à enlever le drapeau s'y refusent catégoriquement en déclarant qu'ils acceptent d'avance toutes les conséquences qui pourraient résulter de leur conduite.

Mais la commune veut être obéie. Elle menace de dénoncer les coupables. Ceux-ci



LE PARC D'ARTILLERIE FRANÇAISE A PLANEYSE EN FÉVRIER 1871

(D'après une photographie.)

refusent encore, en disant que si violence leur était faite, les troupes fédérales casernées au Château sauraient bien les protéger. C'est alors que la commune se décide enfin à enlever le drapeau qui tôt après est hissé de nouveau. Le maire apparaît, une plainte est portée et la force armée rétablit l'ordre. Les jeunes gens voyant que leur résistance était devenue impossible, descendent eux-mêmes le fameux drapeau. Mais il était trop tard. Furent expulsés à cette occasion après un jugement sommaire, les nommés : Fleuty, Gascard, Schifferly, Margairaz, Besson, Dothaux, Calame, Kramer et Borel.

*

Dans la période contemporaine, il faut rappeler l'année 1871, l'année de la guerre franco-allemande, dans laquelle, au mois de février, 50 000 soldats français furent recueillis sur le territoire suisse et entrèrent dans le pays par le Val-de-Travers. Le 1^{er}

février, l'internement commença, l'artillerie française fut établie sur Planeyse, les arbres des allées servirent à attacher les chevaux qui, affamés, en mangèrent l'écorce. Ce fut une bien pénible époque. Mais Colombier devait être le théâtre d'un autre évènement. Le 22 mars 1871, un train d'environ 1000 soldats internés rapatriés en France, rencontra vers 9 heures du soir, par suite d'une fausse aiguille, un wagon vide placé en avant d'un convoi stationnaire de houille. Le choc fut terrible, le premier wagon d'internés vint se briser contre le fourgon de marchandises, des wagons furent télescopés, d'autres grimpèrent les uns sur les autres. Il y eut 23 morts et 72 blessés.

CHAPITRE TROISIÈME

AGRICULTURE ET INDUSTRIE

L'agriculture qui périssait, il y a quelque trente ans, a pris sa revanche. Elle est actuellement en progrès. Le nombre des pièces de bétail s'est notablement augmenté, quoique l'étendue des terres arables ait diminué. Avant que Planeyse fût transformé en place d'exercice, et lorsque le territoire de Préla et des Perreuses n'était pas encore devenu un terrain industriel, couvert peu à peu de nombreuses constructions, les agriculteurs avaient à leur disposition des domaines, sinon vastes, du moins très fertiles, qui leur ont été enlevés. Il le fallait, à moins de forcer l'industrie horlogère à s'implanter ailleurs. Mais Colombier a aujourd'hui l'heureuse fortune de posséder dans son ressort communal une de ces fermes-modèles, qui ont déjà, dans tant de localités de notre pays et des cantons voisins, rendu les plus signalés services à la noble cause de l'agriculture. Il n'est pas inutile, croyons-nous, de relever un petit fait historique. Ce fut Lord Keith, gouverneur de la principauté (1754-1768), qui introduisit à Colombier la culture de la pomme de terre.

Quant à la vigne, elle est sans doute ici comme ailleurs exposée à l'invasion des maladies cryptogamiques, sans parler du redoutable phylloxéra qui a déjà causé tant de ravages. Mais les efforts des vignerons ont été couronnés d'un succès assez réel pour qu'on puisse bien augurer de l'avenir.

Colombier comprend dans son territoire un domaine viticole, qui a droit à une mention spéciale, c'est Vaudijon, avec ses 158 ouvriers de vignes (115 de blanc, 43 de rouge), le tout en un mas, formant ainsi, ce que les viticulteurs français appellent « un clos », et pouvant prétendre à la production de vins d'une marque spéciale. Une statistique, comprenant 61 ans, de 1837 à 1897, donne, comme moyenne annuelle de la récolte de ce beau vignoble, pour le blanc 2 gerles 60 litres, pour le rouge 1 gerle 35 litres.

STATISTIQUE DU BÉTAIL DE LA COMMUNE DE COLOMBIER

ANNÉES	BÊTES A CORNES						Che- vaux	Anes	Mou- tons	Chè- vres	Pores	Abeilles (ruches)
	Tau- reaux	Boeufs	Vaches	Élèves	Veaux	TOTAL						
1816	—	19	53	8	5	85	35	—	47	16	76	—
1820	—	26	57	7	1	91	29	1	77	52	85	107
1830	—	28	83	10	—	121	35	4	58	13	85	83
1840	—	31	95	14	6	146	37	5	66	21	90	55
1850	1	26	100	22	5	154	36	1	42	21	119	149
1860	1	25	68	16	6	116	29	2	28	49	121	163
1870	2	8	71	16	—	97	39	1	36	51	85	135
1880	5	29	101	42	3	180	49	1	30	75	112	140
1890	2	15	111	4	3	135	64	1	5	50	118	137
1895	1	14	108	5	5	133	47	1	59	57	100	61
1900	2	7	133	13	8	163	57	1	153	54	184	61
1905	2	9	133	22	5	171	58	2	164	35	194	75

Le vin de Vaudijon est très estimé. Il possède une qualité fort appréciée aujourd'hui par les connaisseurs : celle d'être robuste, c'est-à-dire d'échapper aux nombreuses maladies qui compromettent souvent la fermentation du moût et nuisent à sa clarification au moment du transvasage. Cette propriété du précieux liquide serait due à l'aménagement des caves où il est logé. Elles sont vastes, profondes et somptueusement voûtées. C'est dire que le sous-sol est digne du château lui-même et de toutes ses dépendances.

L'horticulture, le maraîcher et l'arboriculture ont pris un remarquable essor depuis quelques années, grâce à des spécialistes d'un réel mérite, comme M. Aloïs Nerger. A quelque distance de la gare du tram, sur l'emplacement même de l'ancienne villa romaine, ou du moins d'une de ses dépendances immédiates, sont cultivés, dans un enclos de six hectares, des arbustes aux essences les plus variées. A côté de ces belles plantations, s'étalent au soleil toutes les plantes d'ornement que l'art du jardinier fleuriste peut produire sous le ciel de Colombier, qui pour être clément n'est pourtant pas celui de l'Italie. En présence des résultats obtenus dans le vaste champ de l'horticulture, on peut se demander si l'agriculture elle-même, dans un territoire aussi fertile, n'aurait pas encore plus d'un progrès à réaliser.

Quoi qu'il en soit, Colombier, surtout depuis que le drainage a assaini les basses terres, a, pour ne se placer qu'au point de vue agricole, un bel avenir devant lui.

Passant maintenant aux industries proprement dites, nous devrions, si nous n'avions pas, ailleurs, déjà mentionné la fabrique de toiles peintes, fondée en 1691 par Jacques de Luze, signaler l'ancien et important établissement du Bied. Il serait donc inutile d'y revenir. Dans l'ordre des temps, la première industrie qui doit attirer l'attention est l'hor-

logerie qui, depuis l'an 1850, a décidément pris pied à Colombier. Six fabricants y ont établi leurs comptoirs, et nombreux sont les ouvriers que cette nouvelle industrie y a attirés et définitivement fixés. Sont à citer encore : la fabrique de confiserie Th. Zürcher et Hool, dont les produits sont appréciés bien au delà des limites du vignoble neuchâtois, et un entrepôt considérable de denrées coloniales et de conserves alimentaires Henri Grandjean et Courvoisier. On le devine aussi sans peine, dans un territoire où la culture de la vigne est la plus importante à bien des égards, le commerce des vins y est représenté par des encaveurs, des négociants et tous ces entremetteurs obligés entre le fournisseur et le client.

Mais parmi toutes les institutions dont elle s'honore, il en est une qu'il serait injuste de ne pas mentionner en premier lieu. Il s'agit de la « Banque d'Épargne de Colombier ». Fondée le 30 juin 1877, pour favoriser l'épargne chez les travailleurs et leur faire des prêts à des conditions modérées, cet établissement est devenu rapidement, en quelque sorte, le centre économique du village. Il réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de près de vingt millions par an, tandis que le roulement des opérations n'atteignait pas en 1878 la somme de fr. 600,000. Les dépôts d'épargne qui n'étaient au début que de fr. 7,000, s'élevaient à la fin du dernier exercice à fr. 1,700,000. Le fonds de réserve, dernier détail à relever, qui s'ouvrait en 1878 avec la modeste somme de fr. 85,55 cent, dépasse présentement le chiffre de fr. 140,000, et malgré ce rapide accroissement du capital de garantie, un dividende moyen de $6 \frac{1}{3} \%$ a pu être distribué aux actionnaires¹.

Autres faits qui démontrent l'intensité de la vie sociale et économique à Colombier²:

La Boulangerie par actions, au capital de fr. 18,000, avec un fonds de réserve de plus de fr. 20,000, fut fondée en 1872. — La Société du Gaz et de l'Électricité, au capital de fr. 85,000, date de 1873, et celle de Construction de 1884, capital : fr. 60,000.

Toutes ces institutions et bien d'autres encore que la nécessité de nous restreindre nous oblige à passer sous silence, à notre grand regret, permettent d'affirmer que Colombier est une cité prospère et entreprenante.

¹ Renseignements fournis par le rapport sur l'exercice 1905-1906 de la Banque d'Épargne de Colombier. Gérant : M. Jean Belperrin, rapporteur.

² Renseignements fournis par M. Jean Belperrin.

CHAPITRE QUATRIÈME

VIE RELIGIEUSE

Nous avons découvert très peu de renseignements sur la vie religieuse de Colombier antérieurement à la Réformation. Nous savons toutefois que la paroisse a compris dès l'origine les villages de Colombier, Auvernier et Arcuse. Il est déjà fait mention d'une église de Colombier dans le Cartulaire de Lausanne rédigé par Conon d'Estavayer, entre 1228 et 1242¹. Différents manuscrits et le *Musée neuchâtelois* (1876, p. 200) parlent de la fondation d'une église, probablement un bâtiment neuf, en 1314, par Jean et Renaud, co-seigneurs de Colombier, et dédiée à Saint-Étienne.

On découvre en 1445 le nom d'Henri Grisel, comme curé, et ceux de Jean Udriet, en 1477 — Henri Grisel, en 1496 — Jean Pury, en 1502. En 1523, un acte indique Jean Morel et Guillaume de Corcelette, comme prêtres de Colombier ; puis, en 1532, Odet Fatton, dont nous parlerons plus loin.

Un différend se produisit en 1445 entre messire Henry Grisel, curé de Colombier, et ses paroissiens au sujet du gage qu'ils lui devaient. (Archives de l'État, acte du 15 juin 1445.) La prononciation est du comte de Fribourg, et elle porte : « que les dits paroissiens, savoir ceux qui ont des bêtes tirant à la charrue, sont chargés de trois corvées de charrues, qu'ils devront faire annuellement au curé, savoir : une au printemps, l'autre pour semer, et la troisième pour semer. De plus, les paroissiens du dit Colombier doivent la couverture du Temple et le maisonnement de la cure du dit lieu. »

Les commissaires-épiscopaux visitèrent l'église de Colombier le 2 août 1453 : « Elle est, dit le rapport, à la présentation du Chapitre de Lausanne, le curé y réside. La Lampe brûlera continuellement devant l'autel, le ciboire sera repeint et ce qui le cache enlevé ; les vêtements sacerdotaux seront placés dans une grande arche qui existe là ; on aura

¹ *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*. Vol. VI, p. 18. — Pertz, Monum. Sér. III, p. 150. — Matile, Monuments, N° 86, p. 74.

deux ampoules ; on fera une cuiller pour l'encens ; on fournira à l'église d'une bonne étole et d'un essuie-mains ; on ouvrira un livre qui renferme les prières qui se disent aux baptêmes, on réparera le chancel,... on reblanchira les murs ; la nef sera dallée, les autels seront consacrés dans un an, et s'ils ne le sont pas le service sera interdit... » etc.

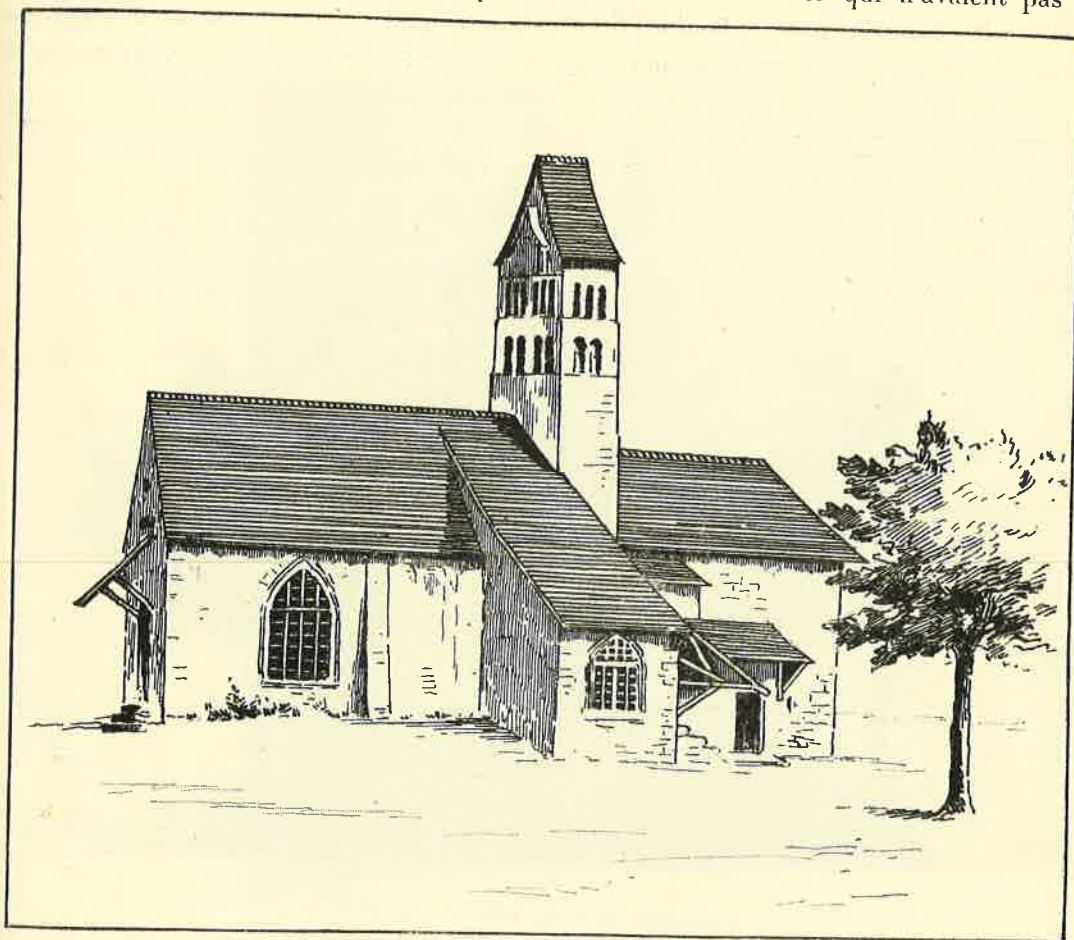
Aucun fait saillant, ou ayant quelque intérêt, n'apparaît dans cette période de l'histoire de Colombier. On découvre ici ou là quelques actes qui témoignent de difficultés diverses entre le curé et les seigneurs ou entre ceux-ci et les paroissiens. Ainsi, à l'époque où la Réformation se produisit, les paroissiens « sont tenus de reconnaître que les seigneurs de Colombier ne doivent aucune réparation au temple, cloches et cimetière, seulement à l'entretien des deux chapelles qui leur appartiennent et qu'ils peuvent enlever à leur bon plaisir. » En effet, en 1448, le 11 octobre, Antoine, seigneur de Colombier, avait ordonné par testament l'érection d'une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame-de-Pitié. Il avait commencé lui-même la construction de cette chapelle ; mais il mourut pendant qu'on y travaillait. Marguerite d'Asuel, sa femme, dame de Boncourt, légua à cette chapelle deux setiers de vin. Antoine n'avait laissé qu'une fille, mariée à Lienhard de Chauvirey, qui achevèrent la chapelle.

La Réformation paraît s'être produite dans un calme absolu ; aucun fait spécial ne l'a marquée. Nous savons seulement que le successeur du dernier curé Odet Fathon, fut un ami de Farel. Dans le Tome II de la *Correspondance des Réformateurs*, par Herminjard, nous lisons à la page 472, la note suivante : « Jean Fathon, natif d'Arguelle, diocèse de Besançon, ordonné prêtre à Lausanne, le 23 février 1521, et qui succéda en 1532 comme pasteur à son oncle Odet Fathon, l'ancien curé de Colombier. » La facilité avec laquelle la Réformation s'établit à Colombier est due sans contredit à l'influence du seigneur J.-J. de Watteville. Dès le début de sa carrière d'évangéliste dans la Suisse romande, et plus tard quand ses frères vinrent s'y établir (1537), Guillaume Farel éprouva la bienveillance des seigneurs de Colombier. A plusieurs reprises, les Farel sollicitèrent l'intervention de MM. de Berne pour être recommandés à François I^{er}. Et chaque fois — les paroles du réformateur nous autorisent à le croire — l'avoyer de Watteville appuya leur requête. (Herminjard, tome IX, page 176, note.)

Quelques débats ont lieu vers 1539. Dans un acte en romand (Archives de Neuchâtel), les paroissiens de Colombier reconnaissent devoir 6 livres faibles au seigneur du lieu pour des réparations faites au Temple et auxquelles il n'était pas tenu. Ces débats aboutissent à la décision prise en 1540 par les paroissiens qui reconnaissent que les seigneurs de Colombier ne sont tenus à aucune réparation du temple, cloches, cimetière, mais seulement à l'entretien des deux chapelles qui leur appartiennent et qu'ils peuvent ôter à leur bon plaisir.

En 1552, discret François Colomb, commissaire et rénovateur des reconnaissances du village de Colombier, mentionne la cure de messire Jehan Fatton, ministre et annonciateur du Saint-Évangile de Dieu en l'église de Colombier. Il était, à cette époque, marié avec Jeanne Gonet.

Les reconnaissances faites par François Colomb, le 15 mars 1554, mentionnent que les communiens de Colombier et d'Areuse devaient au ministre de Colombier par feu-tenant deux razes de froment, bon blé et recevable, payable à chaque Saint-Barthélemy à la mesure de Neuchâtel, pour les prémices. Ceux d'Auvernier qui n'avaient pas de



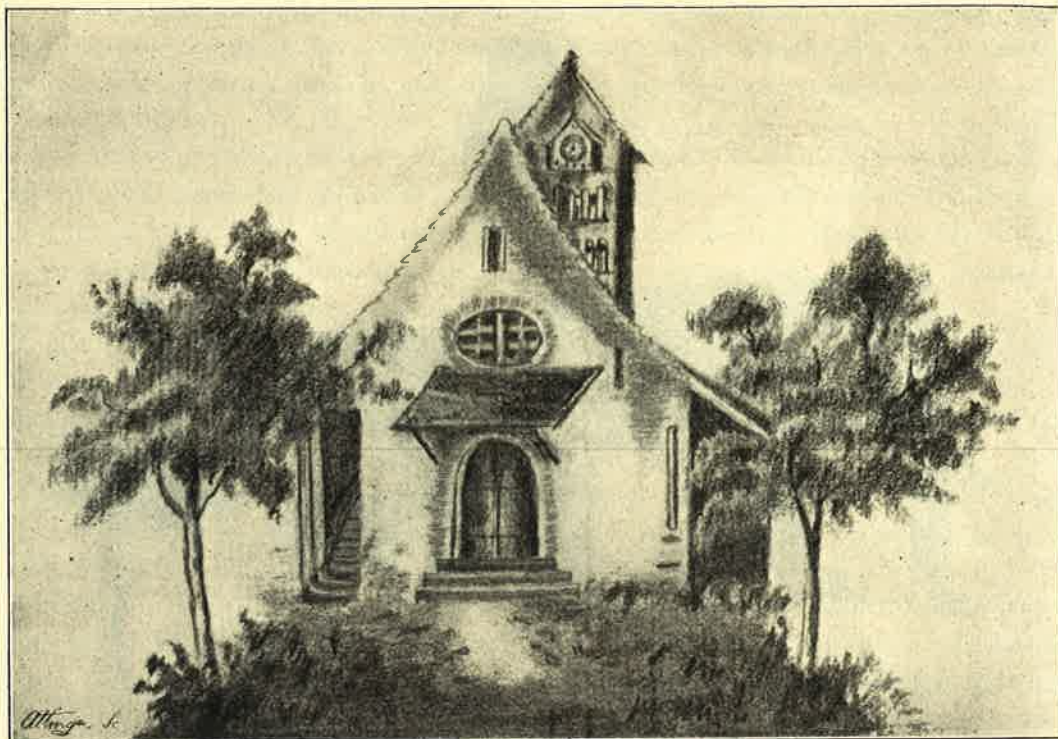
VUE DU TEMPLE, DÉMOLI EN 1828 (CÔTÉ SUD).

(D'après un dessin.)

champs, s'engagèrent à payer, à chaque feu-tenant un setier de moût pour les prémices. Le seigneur de Colombier devait aussi six setiers de vin.

Les Archives ne relatent aucun fait spécial sur la vie religieuse de la paroisse de Colombier. En dehors des difficultés assez fréquentes entre Colombier et Auvernier, au sujet des services religieux à faire par le pasteur à Auvernier, les registres n'indiquent que des rivalités au sujet des bancs de famille dans le temple. Le banc de la famille Thomasset, en 1713, donna lieu en particulier à d'interminables discussions. Ceux d'Auver-

nier prétendaient que le banc avait été accordé au lieutenant de ce nom en vertu de sa charge, et que la famille n'y avait aucun droit, et ceux de Colombier soutenaient leur communier. Les tiraillements durèrent deux années, et il en résulta une décision suivant laquelle les Thomasset eurent droit en tous temps dans le banc à autant de sièges que cela serait nécessaire pour la famille. Il fut entendu que les servantes et domestiques ne seraient pas comptés comme membres de la famille : « les domestiques, grangers et



L'ANCIEN TEMPLE, DÉMOLI EN 1828

(D'après un dessin.)

vignerons ne pourront sous quelque prétexte que ce soit les occuper en lieu et place de leurs maîtresses. » Par une autre décision, de 1729, il est enjoint aux « valets et domestiques » de se placer sur la galerie.

La vie paroissiale de Colombier, depuis le XIX^e siècle, n'est marquée par aucun fait important. Les luttes entre les deux localités d'Auvernier et de Colombier se font toujours plus rares à mesure que s'approche le moment de la séparation des deux villages en deux paroisses (Voir livraison : *Auvernier*). Cette séparation fut accomplie en 1879.

Depuis la démission du pasteur doyen Lardy, en 1849, le poste de *subside* de la double paroisse Colombier-Auvernier avait été supprimé (il avait été créé en 1843, afin

que le pasteur de Colombier-Auvernier n'eût que deux fonctions par dimanche), en sorte que le pasteur nouvellement élu fut chargé pendant un an ou deux d'une triple fonction régulière chaque dimanche : une prédication à Auvernier à 8 heures du matin — une à



L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN 1907
(D'après une photographie.)

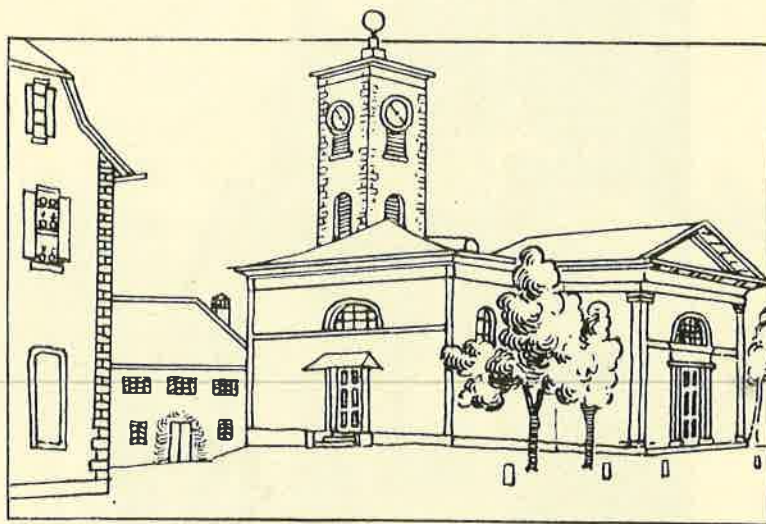
Colombier à 10 heures, et un catéchisme à 1 heure et demie, un dimanche à Colombier, et le dimanche suivant à Auvernier, avec l'obligation pour les enfants de suivre le pasteur dans le temple où avait lieu le catéchisme.

Les deux Collèges d'Anciens mirent fin à ces courses des enfants d'un village à l'autre, en demandant le rétablissement du subsidé. Les ecclésiastiques suivants remplirent suc-

cessivement ce poste : Gustave Henry — Gust.-Ad. Rosselet — William Pétavel — Célestin DuBois — Édouard Châtelain — Vivien — Sauvain — Vuithier — Émile Pétavel.

En 1861, le poste de subside fut remis au nouveau diacre du district de Boudry, domicilié à Bôle.

Un culte indépendant fut établi à Colombier vers 1876. Enfin une *chapelle catholique* fut construite en 1883 ; l'évêque Mermillod en a béni la fondation le 28 mai 1883. — Les curés : MM. l'abbé François Moget, de 1883 à 1888 ; Étienne Depierraz, de 1889 à 1901, Pierre Udalric Biolley, de 1901 à 1907, et Ernest Wicht, dès le 16 avril 1907, ont



LA CURE ET LE TEMPLE DE COLOMBIER VERS 1830

(D'après un dessin de Baumann.)

été successivement chargés des fonctions ecclésiastiques auprès des catholiques du district de Boudry.

Le Temple. — Le temple de Colombier paraît avoir été fondé en 1314 par les co-seigneurs Jean et Renaud, et dédié à Saint-Étienne. Au début du XIX^e siècle, il menaçait ruine et, depuis longtemps déjà, il inspirait des craintes légitimes. Il aurait été rebâti plus tôt, si un conflit d'intérêt entre les trois communes de Colombier, d'Auvernier et d'Arcuse, n'avait pas retardé cette opération, jugée urgente d'année en année. Des réclamations se firent entendre ; il était incommode, obscur, humide et malsain.

Cet édifice, dont nous donnons la reproduction, était en forme de croix latine, dominé par un clocher au centre de son toit, de sorte que les sonneurs étaient obligés de se placer au milieu de l'église pour tirer les cordes des cloches. La paroi à l'extrémité du chœur en ligne droite, était sans articulations et garnie d'une fenêtre ogivale vide. Il est certain que la construction de 1314 fut plutôt un agrandissement de l'édifice primitif,

parce que la paroi sud de la nef était garnie d'arceaux cintrés, et la tour, avec un toit, était du style romand. Cette tour, élancée, était quadrangulaire et éclairée aux étages par des fenêtres cintrées accouplées. Aux côtés nord et sud, ces fenêtres étaient au premier étage par paires, au second par trois accolées. L'intérieur de l'édifice ne nous est pas connu. Lors de la démolition, on découvrit une fresque représentant une procession de personnages bibliques ¹.

Un incident de peu d'importance nécessita l'examen attentif de cette vieille construction, et provoqua la décision tant attendue de sa démolition. Le Conseil d'État, en avril 1827, demanda à la Commune de Colombier, sur le désir exprimé par la Commission mili-



LE TEMPLE DE COLOMBIER ET LA CURE EN 1907 (CÔTÉ OUEST)

(D'après une photographie.)

taire, de réparer l'horloge du temple ou d'établir une horloge neuve au château. Des experts, chargés d'étudier la question, conclurent à la reconstruction du temple.

Par une convention faite entre les communes, sous la médiation du gouvernement, et avec l'intervention de la Compagnie des pasteurs, dans le double but de régler définitivement les charges de chacune et de répartir les fonctions du pasteur d'une manière mieux appropriée à leurs besoins respectifs, toute difficulté a été aplanie. La Commune de Colombier se chargea de l'entreprise, et les deux autres communes, déchargées de tous frais pour le présent et l'avenir, ont donné, celle d'Auvernier cinq mille, et celle d'Areuse, mille francs.

Ces arrangements une fois conclus, avant de démolir le vieux temple, on leva les pier-

¹ *Musée neuchâtelois*, 1885, p. 63 et *Ibid.* 1886, p. 253.

res tumulaires au nombre de dix-sept, qui en formaient en partie le parquet. Sur plusieurs d'entre elles, on voyait les armoiries des anciens seigneurs de Colombier, et on trouva dans plusieurs des tombes les restes d'antiques armures. On y découvrit aussi d'anciennes reliques. Quatre de ces pierres furent replacées dans le nouveau temple ¹.

Celui-ci fut reconstruit à une plus grande distance de la cure. La première pierre a été posée le premier juillet 1828, et l'édifice fut inauguré le 1^{er} novembre 1829. La cérémonie fut imposante et marquée par un chœur chanté par 120 personnes.

En 1885, les anciennes cloches, rendues hors d'usage par une fêlure, ont été refondues, à Estavayer, pour faire place à une nouvelle sonnerie.

La plus grande portait comme inscription :

ACCOUREZ
DIEU VOUS APPELLE
ACCOUREZ
DANS SES PARVIS

Sur la seconde on lisait :

O REX GLORIE VENI NOBIS KVM PACE ²
(O roi de gloire, viens à nous avec la paix !)

Cette légende, d'un usage si fréquent au moyen âge, ne se trouvait, nous dit Ch.-Eug. Tissot, que sur cette cloche dans le canton de Neuchâtel.

Les nouvelles cloches portent les passages bibliques suivants :

Cloche N^o 1

NATIONS, LOUEZ LE SEIGNEUR

Psaume CXVII, 1.

Cloche N^o 2.

JE VEUX TE CÉLÉBRER, O DIEU,
PAR MES CHANTS ET MES ACCORDS

Psaume LVII, 8.

Cloche N^o 3.

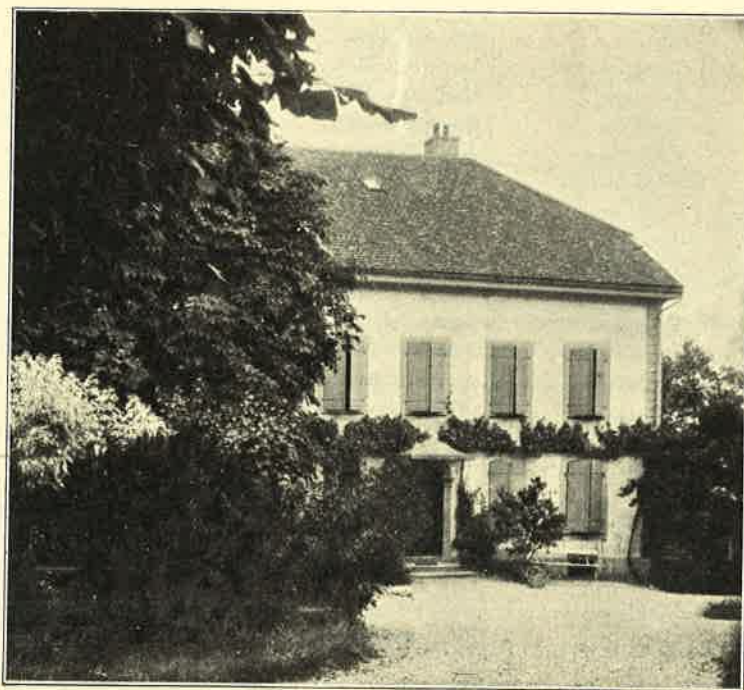
PAIX SUR LA TERRE

Luc II, 14.

¹ Sur ces pierres on lisait :..... « *Samuel Tribolet*, autrefois baillif de Baden,.... époux d'*Ursule de Graf-fenried*, mort en 1673, à l'âge de 54 ans. » — « Les nobles époux *Abraham Chaillet*, maire de la Côte, et *Marguerite Barillier*, unis en pieux mariage pendant 48 ans, séparés par la mort, ici rejoints, attendent la réunion éternelle avec Christ. Elle mourut la première le 23 avril 1674, à l'âge de 68 ans 4 mois ; il suivit le 23 janvier 1685, à l'âge de 80 ans, 3 mois et 12 jours. » — Une autre portait le nom d'un *Montmollin*, conseiller de S. A. S., mort à 33 ans. — Une autre celui de *Jean Chaillet*, maire de la Côte, décédé en 1684, à l'âge de 49 ans et demi.

² Le mot IAR, après le millésime de cette cloche, accuserait une origine allemande, de même que la lettre K du mot KVM de la légende, — K n'étant pas une lettre latine. — « On ne sait donc, ajoute M. Tissot, si la cloche doit être attribuée à un achat fait en pays allemand, ou si elle aurait été commandée par les autorités de ce village à un fondeur de race germanique. » (*Musée neuchâtelois*, 1881, pages 71 et 94.)

Le tableau concernant les constructions et réparations des temples et cures du pays (Archives de l'État) contient : « Le nouveau temple de Colombier a coûté fr. 29,793, savoir la commune de Colombier et bois de charpente. Les communes d'Auvernier et Areuse ont donné une fois pour toutes, la première fr. 6896 et la seconde fr. 1296. Une souscription faite dans la localité et dans les environs, ainsi qu'auprès de quelques personnes à l'étranger, a produit fr. 7711. La Seigneurie a accordé fr. 1379 « en raison de



LA CURE PROTESTANTE NATIONALE EN 1907

(D'après une photographie.)

l'insuffisance des moyens de la commune et du but d'utilité générale du temple, en ce qu'il sert pour les militaires. »

Depuis sa construction, le temple a été agrandi au moyen de deux galeries communiquant directement avec l'extérieur. Cette réparation a été nécessitée par l'augmentation des écoles militaires depuis la création à Colombier de la place d'armes fédérale.

La Maison de Cure fut complètement rebâtie en 1768. Elle fut brûlée, avec sa grange, le 29 mars 1847, sans qu'on découvrit la cause du sinistre ; mais elle a été reconstruite l'année suivante.

Le Cimetière était autrefois autour du temple. En 1788, il fut transporté au nord de Sombacour, et il n'occupa l'emplacement actuel, près de Vaudijon, qu'en 1870.

LISTE DES PASTEURS DE COLOMBIER-AUVERNIER

DATE DE L'INSTALLATION	D'OU ILS SONT VENUS	NOMS	OU ILS SONT ENSUITE ALLÉS
1532.	curé.	Jehan Fatton.	mort 10 mai 1574.
1574.	Corcelles.	David Chaillet.	Neuchâtel, 1577.
1577.	Neuchâtel.	Guillaume Philippin.	Saint-Blaise, mars 1583.
1583. 8 avril.	Corcelles.	Jacques Fatton.	Locle, 2 mars 1587.
1587. mars.	Valangin.	Jean Mélier.	Saint-Blaise, 1597.
1597.	Saint-Blaise.	Daniel Berthoud.	mort 1 ^{er} janvier 1534.
1634. 20 février.	Fontaines.	Jonas Favargier.	Saint-Aubin, janvier 1640.
1640. 2 janvier.	Bevaix.	Moyse Philippin.	Saint-Aubin, février 1655.
1655. 1 ^{er} février.	Saint-Blaise.	J.-Jaques Pury.	Neuchâtel, décembre 1655.
1656. janvier.	Neuchâtel.	Olivier Perrot.	Cortailod, 1657.
1667. juillet.	Valangin.	Isaac Hory.	Boudry, juin 1675.
1615. juin.	Neuchâtel.	Charles Chaillet.	Serrières, juin 1689.
1689. 6 juin.	Serrières.	Jonas Matthieu.	mort mai 1709.
1709. mai.	Brévine.	Abram Bourgeois.	mort novembre 1727.
1727. décembre.	Serrières.	Fréd. Osterwald.	mort juin 1740.
1740. juillet.	Bevaix.	Félix Tissot.	mort 27 juin 1763.
1763. 5 juillet.	Couvet.	Rodolphe de Chambrier.	mort 6 avril 1782.
1782. 16 avril.	Cornaux.	Abram de Luze.	mort 4 mai 1790.
1790. 1 ^{er} mai.	Lignières.	Jonas de Géliou.	mort 17 octobre 1827.
1827. 3 novembre.	Neuchâtel.	Ch.-L. Lardy.	démissionnaire 1849.
1849. 15 avril.	Planchettes.	Louis Borel.	démissionnaire 1882.
1881. 30 avril.	Cortailod.	Georges Grether.	pasteur actuel.

CHAPITRE CINQUIÈME

VIE SCOLAIRE

Les archives de Colombier sont très sobres en ce qui concerne l'école. Nous ne savons rien à son sujet antérieurement à 1748. A cette dernière date, il y avait une seule classe tenue par un instituteur. Le procès-verbal raconte chaque année en mars que la visite d'école aura lieu sous la direction du pasteur, qu'un prix sera distribué aux élèves et qu'une somme de 20 à 30 batz sera accordée pour le repas de la visite.

En 1771, la pension du régent se monte à 80 écus ; elle est en 1795 de 24 louis d'or, plus 3 $\frac{1}{2}$ batz par mois et par enfant.

La population de Colombier, y compris Areuse, s'élevait en 1750 à 539 habitants ; elle a varié fort peu chaque année, et elle a atteint en 1781 le chiffre de 737. Il a fallu 100 ans pour que ce chiffre se doublât. Cela explique le fait qu'une seule école fût suffisante jusqu'en 1828 ; toutefois, comme le nombre des élèves devint assez considérable pour qu'un sous-maître fût nécessaire, on le lui accorde pendant l'hiver à diverses reprises. La création d'une seconde classe est jugée obligatoire en 1828, mais le nombre des garçons étant de 90 en 1830, le régent réclame un sous-maître.

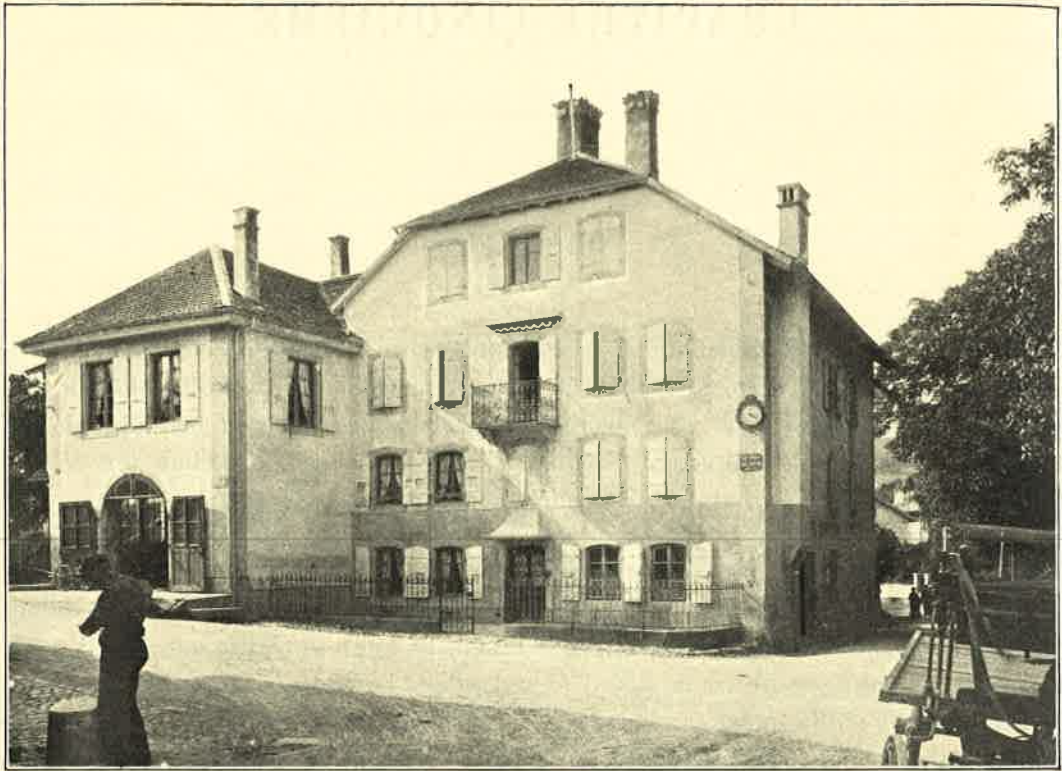
Les instituteurs sont longtemps à leur poste, ainsi qu'on le remarquera dans le tableau qui accompagne ce chapitre. Chaque année, le témoignage donné est très favorable. Tout marche à souhait, même après 1808, date de la création d'une Commission d'éducation. Un seul incident se produit en 1824.

Le maire de Colombier demande que le régent Convert soit sévèrement puni pour avoir publié au temple, après le service divin, l'annonce d'un spectacle consistant en un bœuf d'une taille extraordinaire. L'autorité de la Commune fait observer que cette affaire ne concerne pas l'école, mais qu'elle prendra des mesures pour que de telles publications ne se reproduisent plus.

Les relations entre l'école et la commune sont très calmes ; un règlement n'apparaît que fort tard, et encore le dit règlement semble n'avoir été qu'une formalité, puisqu'on ne juge pas utile de le discuter en assemblée générale. Dans la vie scolaire, comme

d'ailleurs dans la vie politique et religieuse, rien n'est digne d'être relevé : Colombier fait partie de ces rares communes très heureuses et qui n'ont pas d'histoire.

En 1826, le programme des deux classes est peu compliqué. Dans une classe, l'institutrice ne fait qu'apprendre à lire à ses élèves, et dès que ceux-ci sont assez avancés, ils



VUE DE L'ANCIENNE MAISON D'ÉCOLE DE 1808

(D'après une photographie.)

passent dans la classe supérieure où l'instituteur leur apprend l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique et les principes de la religion.

Le rapport (1829) de la Commission d'État pour l'éducation publique contient ce qui suit au sujet de Colombier :

« La commune de Colombier possède aussi deux écoles permanentes ; elle a fondé celle des filles en 1826, avec ses seuls revenus ; elle fait de grandes dépenses pour l'éducation publique, et cependant sur 160 enfants qui fréquentent ses établissements, 22 seulement sont communiers. Elle se plaint de ce que les enfants d'Areuse, qui n'a point d'école, surchargent les siennes. Mais cet inconvénient peu considérable, vu la faible population d'Areuse, va disparaître par la réunion du village d'Areuse à la paroisse de Boudry.

L'école du soir ouverte à Colombier, pendant trois mois d'hiver, aux élèves les plus avancés et aux enfants qui travaillent aux fabriques, est dans un état assez peu satisfaisant. »

En 1837, le rapport place les écoles de Colombier parmi les meilleures du pays. « Cependant, ajoute l'auteur du rapport, chaque année, la Commission d'Éducation de Colombier réunit tous les enfants en âge de fréquenter les écoles, pour constater leur



LE COLLÈGE, CONSTRUIT EN 1872

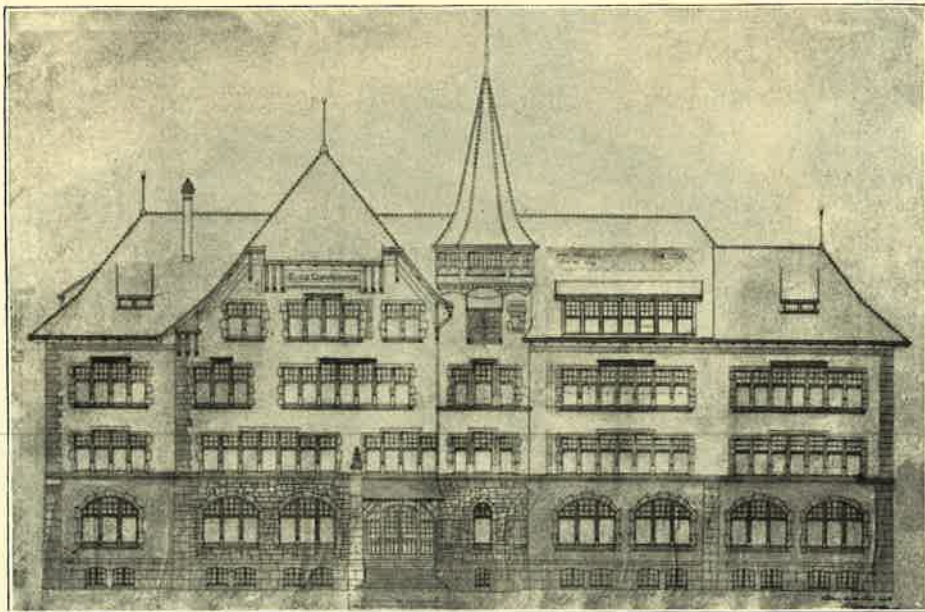
(D'après une photographie.)

degré d'instruction et connaître tous ceux qui ne suivent pas les leçons publiques. Après quoi, elle fait donner l'ordre, par les préposés communaux, aux pères négligents, d'envoyer leurs enfants à l'école. Cette mesure, avec quelques exhortations, a presque toujours atteint son but. Cependant, la classe pauvre ne profite point avec la régularité désirable des moyens d'instruction qui sont à sa disposition, et les fabriques de la Reuse étendent jusqu'ici leur défavorable influence. »

Pendant longtemps, une maison particulière reçoit la classe, et ce ne fut qu'en 1808 qu'on organisa la maison d'école, contenant la boucherie, l'hôpital (salle destinée aux passants sans refuge) et la pompe du village. On y fait de fréquentes, mais peu importantes réparations.

Toutefois, en 1871, on décide la construction du bâtiment scolaire actuel, dont l'inauguration eut lieu le 29 octobre 1872. Le 1^{er} juin 1875, on installe, dans le même bâtiment, l'école secondaire. Ce bâtiment devint assez rapidement insuffisant, et la Commune, après de longues délibérations a décidé, dans une séance du 17 novembre 1905, la construction d'un édifice pouvant contenir 20 classes. Nous donnons une vue générale de cette construction projetée.

La pose de la pierre angulaire du Collège des Vernes eut lieu le 11 mai 1907. Le



LE COLLÈGE DES VERNES EN CONSTRUCTION EN 1907

(D'après une photographie du plan.)

document déposé indique tous les objets contenus dans la pierre, et renferme les renseignements suivants:

« Le samedi 11 mai, il a été procédé, par les soins des Autorités communales et scolaires de Colombier, à la pose de la pierre d'angle de cet édifice, destiné à recevoir les classes enfantines, primaires et secondaires de ce village.

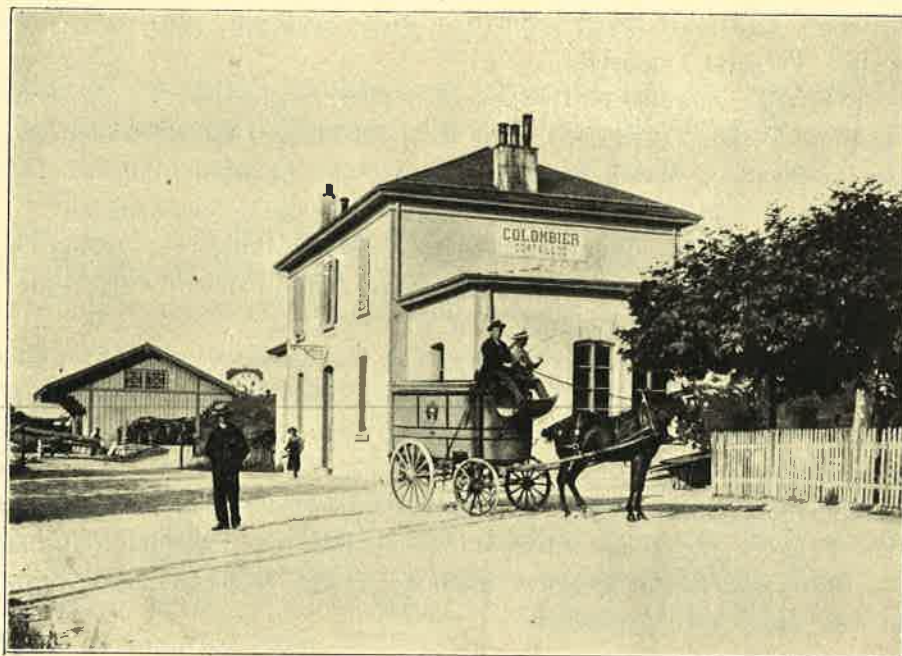
« Pour suivre à un antique usage, la Commission scolaire a chargé son bureau d'enfermer dans une cassette de plomb, à sceller dans le pilier ouest 2^{me} assise, de la porte principale d'entrée de ce collège, de nombreux documents imprimés et manuscrits, ainsi qu'un certain nombre d'objets se rapportant à l'instruction publique dans le canton de Neuchâtel et à la vie locale de Colombier.

« Espérons que cet important dépôt se conservera sans dégradation, pour que la génération qui aura l'occasion d'ouvrir cette cassette, puisse être renseignée d'une manière

exacte sur la situation actuelle du pays, au point de vue politique, religieux, philanthropique, social, industriel et commercial.

« Les plans de ce collège ont été dressés par l'architecte Édouard Joos, de Berne, qui a obtenu le premier prix, dans un concours où soixante-cinq projets ont été présentés. Le devis des bâtiments, avec halle de gymnastique, travaux de terrassements et murs de clôture, s'élève à la somme de fr. 263,250.

« Faisons tous nos vœux pour que cet édifice ait une longue durée et qu'il reçoive



LA GARE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX

pendant plusieurs siècles, une jeunesse laborieuse, animée de sérieux principes, dévouée à la Patrie et à ses libres institutions, travaillant avec succès au développement et à la prospérité de Colombier. »

Tout cela prouve avec quelle rapidité les écoles de Colombier ont acquis leur développement dans le cours de ces dernières années. Les rapports constatent que l'enseignement public est apprécié et encouragé ; d'ailleurs, à côté de ses écoles publiques, Colombier possède de nombreux pensionnats de demoiselles.

Aujourd'hui, Colombier compte 6 classes mixtes et 2 classes enfantines.

L'école secondaire de Colombier fut ouverte le 1^{er} juin 1875, avec 25 élèves. Cette école, qui a rapidement conquis l'approbation du public, a rendu de nombreux et importants services. Le premier rapport déclare que la Commission scolaire qui la dirige

ne peut que se féliciter de l'établissement et des débuts de cette école, 2360 élèves ont fréquenté l'école secondaire de Colombier, de l'origine à 1906. C'est dire les services qu'elle a rendus à la localité.

INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES DE COLOMBIER

I. — 1748-1763, Gretillat. 1762-1766, Daniel Petitjean. 1766-1795, Abram Delachaux. 1795-1802, François Jeanneret. 1802-1832, Louis Convert. 1832-1862, Frédéric Jacot. 1862-1876, Ed.-Henri Droz. 1876-1883, Marc Schlœppi. 1884-1903, César Gauchat. Dès 1903, Fernand Thiébaud.

II. — 1828-1832, Marguerite Racine. 1833-1866, Sophie-Lse Clerc, née Gauchat. 1866-1873, Marie Walker. 1873-1875, Élise Droz. 1875-1877, Élise Monnier. 1877-1880, Julie Geiser. 1880-1890, Marie Banderet. 1890-1896, Christian Fuhrer. 1896-1899, Charles Hoffstetter. 1899-1903, Fernand Thiébaud. Dès 1903, Jean Gauchat.

III. — 1862-1867, Élise Monnier. 1867-1880, Marie Banderet. 1880-1883, Émilie Audétat. 1883-1891, Marthe Ducommun. 1891-1897, Marie Banderet. 1897-1902, Marthe Ducommun. Dès 1902, Hélène Fauguel.

IV. — 1866-1867, Marie Banderet. 1867-1871, pas de classe. 1871-1872, Élise Droz. 1873-1884, Ida Paux. 1884-1889, Sophie Périllard. 1890, Louisa Meyer. 1891, Anna Reber. 1891-1893, Marthe Ducommun. 1893-1896, Anna Reber. 1896-1901, Hélène Fauguel. Dès 1901, Bertha Gutknecht.

V. — 1886-1890, Anna Reber. 1891, Hélène Fauguel. 1891-1893, Anna Reber. 1893-1896, Hélène Fauguel. 1897-1900, Clara Marchand. Dès 1900, Mathilde Gauchat.

VI. — 1892-1893, Hélène Fauguel. 1893-1897, Clara Marchand. 1897-1901, Bertha Gutknecht. Dès 1902, Alice Jeanjaquet.

ÉCOLE SECONDAIRE, CRÉÉE EN 1875

Branches scientifiques : Fréd. Jacot, de 1875 à 1907, et Directeur dès l'origine. — Comme professeur : dès avril 1907, Alphonse Mathey-Dupraz.

Branches littéraires : 1875-1885, F.-F. Paux. 1885-1896, Émile Perret. 1896-1900, Bernard Perrelet. Dès 1900, Léon Delétra.

Allemand : 1875, F. Heussler. 1877, Ch. Hausmann. 1882, Albert Müller. 1893, Jacob Stadler. 1898, Aug. Parel. 1899, Adolphe Buchholz. 1901, Léon Delétra.

Dessin : 1875-1903, Oscar Huguenin. 1903, Armand Barbier. 1904, Joseph Nofaier. 1907, A. Blailé.

Ouvrages : 1875, Sophie Jacot. 1879, Amélie Paux. 1886, Lina Matthey. 1894, Marthe Ducommun. 1897, Ida Zbinden. 1901, Charlotte Calame.

CHAPITRE SIXIÈME

NOMS DE FAMILLE — PERSONNAGES MARQUANTS — VIE SOCIALE INSTITUTIONS DIVERSES — DATES DE L'HISTOIRE LOCALE.

Le plus ancien nom de Colombier est celui de la famille Mieville (Myeville alors) que l'on rencontre déjà au XIII^e siècle.

La reconnaissance de 1554 nous fournit les noms des habitants de Colombier à cette époque :

Cottubert, Jaques. — *Estevenier*, Claude, Catherine. — *Fathon*, Oddet, Jacqua. — *Favre*. — *Gaulx*. — *Garot*. — *Guilliormet*, Phillibert. — *Grybollet*, Jehan, maire de la Côte, Nicolas. — *Hardy*, Blaise. — *Iodz* ou *Ioz*, Abraham. — *Masson*. — *Mathie*, Jaques. — *Mayor*, Phillibert. — *Morel*, Claude, Phillibert, Jehan, Jaques, Pierre, Guillaume. — *Morellet*, Jehan. — *Myeville*, Jehan, Oddet, Jaques, Lienhard. — *Pattomaulx*, Jaques. — *Pappe*, Phillibert. — *Parge*, Guillaume. — *Pellerin*, Claude, Pierre. — *Perrin*, Jehan. — *Poncet*, Jehan. — *Rossel*, Jehan, Pierre, Isaac, Collet, Phillibert. — *Rosselet*, Jean, Oddet. — *Vaulthier*, Pierre.

La reconnaissance de 1598 ajoute les noms de *Claudon*, Jehan. — *Petavel*, Antoine. — *Perrenet*. — *Hanzo*. — *Thomasset*.

Les registres communaux, dès 1715, contiennent les noms de Belperrin. Piquet. Mouchet. Joux. Horne.

Dès 1818, d'Ivernois. DuBois. Kramer. Vattel. Dapples. Perret.

Les Mattei sont agrégés en 1860. Hæussler (1873). Zimmermann (1874). Pascalín et Pietro (1875). Marc Bickert et Dzierzanowski (1879). Laurent (1880). Neumann (1881).

Si nous parcourons les environs du village de Colombier, nous rencontrons quelques noms à mentionner.

A Sombacour, habita longtemps la famille Bovet-Borel, à laquelle succéda celle de Charles DuPasquier-de Perrot, puis celle de M. Georges Berthoud, de son fils M. Eugène Berthoud, l'agronome bien connu, et de M. le Dr Fritz Morin.

A la Mairesse, vécut longtemps la famille d'Ivernois, ancien châtelain de Gor-

gier, puis le pasteur Gustave-Adolphe Rosselet-d'Ivernois. Cette propriété est actuellement celle de M. Charles-Guillaume Kretzschmar.

A Cottendart ¹, dont Bachelin a raconté l'histoire dans son livre *Sarah Wemmys*, vécut fort longtemps la famille Terrisse, actuellement propriété Montandon-Ducommun.

Le Villaret, possédé et habité par la famille d'Osterwald, devint la propriété de la famille Guye, puis celle de M. Pernod.

La Prise Roulet, appelée autrefois Prise Chaillet, du nom d'un botaniste Chaillet,



VUE DE COLOMBIER AVANT 1828

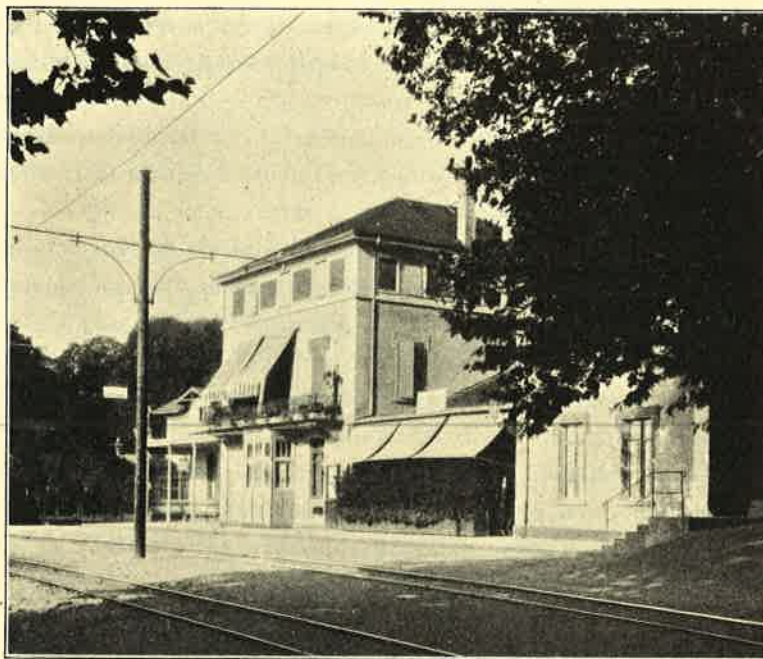
Zum Brunnen fecit. — Lithographie de Spengler et Cie à Colombier.
Collection A. Court à Neuchâtel.

fort apprécié par l'illustre Candolle, de Genève, fut occupée par le colonel de Roulet, et immédiatement au-dessous la Prise Perrin, plus tard Prise Reymond, aujourd'hui « Les Cerisiers », propriété de M. Armand-Eug. Piaget, fut habitée pendant bien des étés par le professeur Perret-Gentil, auteur d'une savante traduction de l'Ancien Testament. On signalait, en 1824, la présence au Bied de S. E. le gouverneur Zastrow. En 1849, c'était la propriété de M. Jean Fatton, enfant de Colombier ; il contribua à la construction du collège et institua un fonds de vieillards, par un don de fr. 25,000. Aujourd'hui, la propriété du Bied appartient à M. Frédéric de Bosset.

¹ Le Mas de *Cotendar* fut constitué le 8 juin 1597 par Guillaume Perroud, au nom de Michel Perroud, d'Auvernier, « pour pouvoir faire et édifier une maison pour mettre la recueille des champs ».

La villa de Vaudijon, dont il a été fait mention plus haut, devint, en 1849, la propriété de M. H. Bovet, allié Bonhôte, homme d'une grande générosité. Il paya la construction de la maison d'école des filles, au haut de la ville de Boudry (Voir livraison *Boudry*, page 151), et il donna une très importante allocation pour la construction du collège de Colombier. La propriété appartient aujourd'hui à la famille Bonhôte-de Chambrier ¹.

Enfin, au bas du Pontet, l'ancienne maison de M^{me} de Charrière (Isabelle van Tuyl),



LA STATION DU TRAMWAY EN 1907

(D'après une photographie.)

fut habitée longtemps par le colonel de Meuron-Terrisse, ancien banneret de Neuchâtel. C'est là que mourut M^{me} de Charrière, le 27 décembre 1805.

Parmi les noms marquants de l'histoire de Colombier, il y a lieu de citer :

Jonas de Géliou, qui y fut pasteur de 1790 à 1827 ; il est connu parmi les naturalistes sous le nom de *Père des abeilles* (Voir *Revue historique*, commune des Bayards, Val-de-Travers, III^e série, pages 248 et suivantes de cet ouvrage, et *Messenger boiteux* de Neuchâtel, 1828 et 1839).

¹ Au moment où nous imprimons ces pages, 19 août 1907, à 2 heures du matin, la ferme de Vaudijon, remplie de fourrage et de grain, est détruite par un incendie.

César d'Yvernois (1771 † 1842), ancien maire de Colombier, auteur de poésies spirituelles et faciles, entre autres d'une *Épître sur les jeux de société*.

Ch.-L. Lardy (le doyen) (1780 † 1858), joignit à ses fonctions pastorales nombre d'autres occupations variées. Il fut bien des années secrétaire de la Compagnie des pasteurs et plusieurs fois son doyen (*Messenger boiteux*, 1859).

Le Dr *Frédéric Sacc* (1785 † 1862), Prussien de naissance, avait fait, comme chirurgien militaire, les campagnes de 1812 et 1815, et organisé à Neuchâtel un hôpital des blessés alliés. Retiré de la carrière médicale, il rendit pendant de longues années des services aussi dévoués que désintéressés (*Messenger boiteux*, 1862). Son fils aîné, *Fritz Sacc* (1819 † 1890), s'est fait un nom dans le monde savant, comme chimiste et zoologue distingué ; le fils cadet, le colonel *Henri Sacc* (1829 † 1900), a fait la majeure partie de sa carrière militaire dans l'ancien état-major fédéral, et a laissé dans ce village, comme à ses frères d'armes, le souvenir d'un citoyen entièrement dévoué à la chose publique et à son pays (*Messenger boiteux*, 1897).

Louis Borel (1814 † 1901) fut pasteur à Colombier pendant 33 années, et resta entouré du respect et de l'affection de ses paroissiens, même pendant les 20 années qu'il habita Colombier, comme pasteur en retraite (*Messenger boiteux*, 1902).

Le Conseiller d'État, *Louis Roulet*, directeur de l'Instruction publique et des cultes, vécut la plus grande partie de sa vie à Colombier, et y mourut le 17 janvier 1886 (*Messenger boiteux*, 1887).

George Berthoud (1818 † 1903) tint une grande place dans la vie politique et sociale, et a exercé dans bien des domaines une activité bienfaisante. Il s'occupa avec zèle de la réorganisation de l'Église nationale, après la crise de 1873, et siégea plusieurs années au Synode (*Messenger boiteux*, 1904).

Paul Barrelet (1821 † 1896), cloué pendant 22 ans sur un lit de souffrances, avait été un des hommes les plus actifs du village de Colombier, vouant son temps et son intelligence à toutes les œuvres d'utilité publique, en particulier à la Société d'agriculture, dont il avait été un des fondateurs et dont il dirigea les premières expositions (*Messenger boiteux*, 1897).

La famille *Claudon* vint s'établir à Colombier, vers 1772. Les Claudon étaient des réfugiés protestants venant de Condé en Lorraine. Plusieurs membres de cette famille ont joué un rôle très important dans la vie communale de Colombier, et en particulier *Pierre Claudon* (1855 † 1905), qui remplit avec distinction de très importantes fonctions dans son village. *Paul Claudon* († 1890) a laissé toute sa fortune disponible, environ francs 45,000, au fonds Winkelried.

*

La vie sociale est très intense dans ce village. Colombier possède deux imprimeries bien achalandées. L'une livre au public le *Courrier du Vignoble*, journal régional très

répandu dans la contrée et qui mérite de l'être par les soins que la direction actuelle apporte à la rédaction de cet organe de publicité.

Des pensionnats bien dirigés, et perpétuant les traditions des Jonas de Gélieu et des Claudon, contribuent pour une bonne part à la prospérité générale (trois pour jeunes filles, un pour jeunes garçons).

Sans entrer dans bien des détails, il est utile de ne pas omettre le fait que Colombier n'a rien à envier à ses voisins au point de vue esthétique et intellectuel. Des sociétés de chant, de musique, d'embellissement et d'utilité publique de toute sorte, y cultivent avec succès les arts d'agrément et s'empressent, tout en travaillant au développement mutuel de leurs membres, de prêter leur obligeant concours aux fêtes locales, régionales ou cantonales qui se célèbrent souvent dans le Château et les Allées, étant données la beauté du site et la position centrale de la localité.

Trois cercles : le Cercle patrie, le Cercle libéral et le Cercle catholique.

Sociétés : La « Société de musique militaire », fondée en 1863 (appelée autrefois les « Émigrés »). La Société de chant l'« Union », fondée en 1859, reconstituée en 1879. Un chœur de dames : « La Lyre ». Le « Männerchor Helvetia ». Une section de la « Société fédérale de gymnastique ». Une « Société d'utilité publique et d'embellissement ». Deux sociétés de tir : les « Armes de guerre » et les « Amis ».

Une société patriotique d'instruction mutuelle, désignée sous le nom de « Pro Patria », fut fondée le 29 mai 1895. Ses statuts témoignent de la beauté de son but et de l'intérêt qu'elle aurait dû provoquer, mais son existence a été éphémère.

DATES IMPORTANTES DE L'HISTOIRE LOCALE

- 1314. Fondation de l'église de Colombier.
- 1530. Réformation.
- 1563. La Seigneurie réunie à la directe.
- 1657. Séjour de Henri II. — Allées de Colombier.
- 1740. Introduction au Bied de la fabrique de toiles peintes.
- 1828. Reconstruction du temple.
- 1847. (29 mars). Incendie de la cure.
- 1851. (12 juin). Décret d'agrandissement de la place d'armes de Planeyse.
- 1852. Le château est transformé en caserne.
- 1860. (22 septembre). Début des concours agricoles bisannuels.
- 1871. Internement des troupes françaises.
- 1871. (22 mars). Accident du chemin de fer en gare (soldats français rapatriés).
- 1872. (29 octobre). Inauguration du bâtiment scolaire.
- 1874. (9 août). Fête cantonale de chant.

1875. (1^{er} juin). Ouverture de l'École secondaire.
1876. (4 juillet). Fête de la Société cantonale d'histoire.
1878. (5 mars). Colombier est désigné comme place d'armes fédérale.
1879. Séparation d'Auvernier au point de vue ecclésiastique.
1883. (9 septembre). Fête de chant.
1885. Refonte des cloches. — (22 novembre). Réunion des officiers neuchâtelois.
1887. (8-9 août). Fête des Unions chrétiennes du canton.
1887. (11-13 juin). VII^e fête cantonale de gymnastique.
1889. (24 octobre). Réunion de la Société neuchâteloise de Géographie.
1892. (16 septembre). Inauguration du régional N.-C.-B.
1901. Transformation du régional en Tramway électrique.
1906. (10 juin). V^e fête des Chanteurs neuchâtelois.
1906. (23 et 24 mai). Fête des Unions chrétiennes.
-

Erratum de la livraison III (Cortailod).

Légende de la planche frontispice, lire : Prise de l'OUEST.

Page 202, ligne 22, supprimer les mots : *aussitôt, immédiatement.*

Page 243, ligne 15 à partir d'en bas, ajouter : « 1712. Mort d'Humbert Mentha, capitaine de milices, tué à la bataille de Villmergen. »
